

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

23 SEPTEMBRE 2020

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Questions écrites (Article 81 du règlement)	4
3	Constitution d'une assemblée	4
4	Dépôts	4
5	Modifications de la composition des commissions	4
6	Approbation de l'ordre du jour	4
7	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	5
7.1	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renonciation de RTL à bénéficier d'une aide financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	5
7.2	Question de M. Julien Matagne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aide du gouvernement refusée par RTL Belgium»	5
7.3	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renoncement par RTL Belgium de l'aide financière que la Fédération Wallonie-Bruxelles était prête à lui accorder au nom du pluralisme»	5
7.4	Question de M. Mourad Sahli à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mouvement #lundi14septembre»	7
7.5	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan «Droit des Femmes»»	8
7.6	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pertes d'emplois dans le secteur culturel»	8
7.7	Question de Mme Margaux De Re à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «#BalanceTonBahut»	9
7.8	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Fourniture d'ordinateurs aux élèves de l'enseignement secondaire»	10
7.9	Question de Mme Isabelle Emmery à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Équipement informatique des élèves de l'enseignement secondaire»	10
7.10	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Illégalité de certains refus d'inscription dans l'enseignement supérieur»	12
7.11	Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Einstein Telescope»	13

7.12	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Déradicalisation: intérêt du CAPREV pour la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	13
7.13	Question de M. Frédéric Botin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Difficultés et retards rencontrés dans le cadre des procédures d'adoption durant la crise sanitaire Covid-19 et à la suite de celle-ci».....	14
8	Prise en considération	15
9	Débat thématique: «Réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret "Paysage")» (Article 84 du règlement)	15
10	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 39 du gouvernement de la Communauté française du 20 juin 2020 visant à relancer les tournages en garantissant les risques liés à la crise du Covid-19 (doc. 117 (2020-2021) n° 1)	31
10.1	Discussion générale	31
10.2	Examen et vote de l'article unique	34
10.3	Vote nominatif sur l'ensemble	34
	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	35

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: Mme Vandevoorde, pour raisons de santé; M. Dispa et Mme Laruelle, retenus par d’autres devoirs.

2 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Constitution d’une assemblée

M. le président. – Nous avons été informés par son président de la constitution du Parlement de Wallonie en sa séance du 2 septembre 2020.

4 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d’activités Wallonie-Bruxelles International (WBI) pour l’année 2019 (doc. 115 (2020-2021) n° 1). Ce rapport d’activités a été envoyé à la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

Nous avons également reçu le projet de décret portant confirmation de l’arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 21 du 11 juin 2020 portant le budget ajusté du centre du cinéma et de l’audiovisuel en vue de soutenir le redéploiement du cinéma dans le cadre de la crise du Covid-19 (doc. 116 (2020-2021) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

Nous avons par ailleurs reçu le projet de décret portant confirmation de l’arrêté de pouvoirs spéciaux n° 39 du gouvernement de la Communauté française du 20 juin 2020 visant à relancer les tournages en garantissant les risques liés à la crise du Covid-19 (doc. 117 (2020-2021) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission des Affaires générales, des Relations internationales,

du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

En outre, nous avons reçu la proposition de modification du règlement visant à supprimer la motion pure et simple et l’interdiction de support écrit, déposée par Mme Bernard, Mme Lekane, M. Liradelfo, M. Hermant, M. Vancauwenberge et M. Mugemangango (doc. 118 (2020-2021) n° 1). Cette proposition de modification du règlement a été envoyée à la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

Enfin, nous avons reçu le rapport d’activités de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) pour l’année 2019 (doc. 120 (2020-2021) n° 1). Ce rapport d’activités a été envoyé à la commission de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

5 Modifications de la composition des commissions

M. le président. – J’ai été saisi de plusieurs demandes de modification de la composition de commissions. À la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, M. Lux remplacera M. Clersy en qualité de membre suppléant.

À la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, M. Heyvaert remplacera Mme De Re en qualité de membre effectif, Mme De Ré remplacera M. Heyvaert en qualité de membre suppléante et Mme Cremasco remplacera M. Segers en qualité de membre suppléante.

À la commission de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, M. Segers remplacera M. Heyvaert en qualité de membre suppléant.

À la commission de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, M. Demeuse remplacera M. Lux en qualité de membre effectif et M. Clersy remplacera M. Demeuse en qualité de membre suppléant.

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé. (*Assentiment*)

6 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 17 septembre 2020, a

procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 23 septembre 2020.

Entre-temps, nous avons reçu la proposition de résolution relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique, déposée par M. Devin, Mme Schepmans, Mme De Ré, Mme Emmery, M. Maroy et M. Segers (doc. 121 (2020-2021) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition de résolution à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

7 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

M. le président. – La première question d'actualité, posée par M. Devin et adressée à M. Jeholet, ministre-président, porte sur les résultats du Conseil national de sécurité (CNS). Or, celui-ci est toujours en cours. Nous attendrons donc l'arrivée du ministre-président. Nous espérons qu'il puisse nous rejoindre avant la fin de la séance des questions d'actualité, afin de nous informer des résultats du CNS.

7.1 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renonciation de RTL à bénéficier d'une aide financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

7.2 Question de M. Julien Matagne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aide du gouvernement refusée par RTL Belgium»

7.3 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renoncement par RTL Belgium de l'aide financière que la Fédération Wallonie-Bruxelles était prête à lui accorder au nom du pluralisme»

M. le président. – Je propose de joindre ces trois questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Sabine Roberty (PS). – Au début du mois de juillet, le gouvernement a annoncé à RTL *Belgium* l'octroi d'une aide financière destinée à compenser ses pertes de revenus publicitaires liées à la crise sanitaire. Cette aide était assortie de plusieurs conditions, comme le retour de RTL dans le giron de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dans son champ de régulation, sa déclaration auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), le maintien de l'emploi, une contribution à la production audiovisuelle et culturelle et le non-versement de dividendes aux actionnaires.

Alors qu'un dialogue s'était ouvert avec la Commission européenne, le groupe a annoncé ce vendredi ne plus vouloir souscrire à cette aide, arguant que sa situation financière s'était redressée. RTL *Belgium* poursuivrait donc ses activités en Belgique sous pavillon luxembourgeois.

Madame la Ministre, confirmez-vous ces informations? Avez-vous eu un retour du CSA et de RTL concernant les discussions déjà entamées pour le retour de RTL *Belgium* dans le giron de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Enfin, si la situation financière de RTL semble s'améliorer, pouvons-nous avoir tous nos apaisements quant au maintien de l'emploi?

M. Julien Matagne (cdH). – Madame la Ministre, RTL *Belgium* n'a plus besoin du gouvernement, ni de vous, ni des incommodes conditions de votre aide. Voici en substance l'épilogue d'une mission de sauvetage dont la légitimité et, encore plus aujourd'hui, la nécessité étaient mises en doute par le secteur.

En juin, le gouvernement a annoncé l'octroi d'une aide à RTL *Belgium* visant à compenser 80 % des pertes enregistrées par l'entreprise en raison de la crise de la Covid-19, pertes alors estimées à 30 millions d'euros. Comme l'a souligné ma collègue, des conditions ont été fixées pour cet octroi, dont le retour de l'entreprise sous l'autorité de notre CSA et l'interdiction de versements de dividendes aux actionnaires. Pendant ce temps, chacune des télévisions locales n'a reçu que 21 000 des trois millions d'euros disponibles dans le cadre du fonds de soutien au secteur des médias. Le Réseau des médias de proximité (RMP) a d'ailleurs qualifié l'octroi de ces 24 millions de «gifle» pour l'audiovisuel public.

Comment, en moins de trois mois, la situation financière de RTL *Belgium* a-t-elle pu passer d'un état suffisamment critique pour que le gouvernement mobilise une aide de cette ampleur, à une perspective d'équilibre en 2020 qui ne nécessite pas de soutien particulier? Les discussions sur certaines conditions que vous souhaitiez imposer à l'octroi de cette aide vont-elles toutefois se poursuivre? Je pense notamment à l'autorité du CSA belge, à la contribution à la production audiovisuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'investissement dans l'accessibilité des pro-

grammes aux personnes déficientes sensorielles. Enfin, Madame la Ministre, à quels secteurs les 24 millions d'euros mobilisés seront-ils redistribués?

M. Olivier Maroy (MR). – Ce rebondissement est digne des séries qui font le succès de RTL-TVI. Comme l'ont déjà dit les interlocuteurs précédents, la chaîne privée renonce en effet à solliciter une aide exceptionnelle de notre Fédération pour faire face à la perte de revenus publicitaires engendrés par la crise de la Covid-19. Le conseil d'administration de RTL *Belgium* a pris cette décision. Il l'a justifiée en évoquant les signes d'une reprise économique qui laisserait entrevoir une amélioration de la situation financière de l'entreprise.

RTL *Belgium* est parfaitement en droit de changer son fusil d'épaule et de renoncer à cette aide. Rappelons qu'on parlait d'un montant oscillant entre 24 et 30 millions euros. Mais cette attitude laisse tout de même quelques questions sur le tapis. Il ne faudrait pas que ce soit le personnel qui fasse les frais de l'abandon de cette aide. Comme ils le laissaient entendre dans la presse de ce matin, les représentants du personnel ont déjà fait part de leurs inquiétudes à ce sujet. On peut les comprendre. Il ne faudrait pas non plus que la chaîne privée réduise la voilure en termes de productions, ce qui aurait un impact sur les sociétés de production avec lesquelles elle collabore.

En conséquence, Madame la Ministre, quels échos avez-vous eus et, le cas échéant, quelles garanties avez-vous obtenues de RTL *Belgium*? Ce groupe déclare vouloir rester sous pavillon luxembourgeois, renoncer à revenir sous licence belge et donc sous l'autorité du CSA. Or c'était l'une des conditions exigées par notre Fédération pour octroyer cette aide à RTL. Celle-ci estime ne plus devoir s'y engager, ce que je juge très choquant. En août dernier, Philippe Delusinne, CEO de RTL, a indiqué que rien n'empêche RTL de revenir en Belgique, pas même la nouvelle directive «Services de médias audiovisuels» (SMA).

La transposition de cette directive est en cours. Que répondez-vous au patron de RTL *Belgium*? Du coup, allez-vous pouvoir aider plus encore d'autres opérateurs audiovisuels? Je songe ici, par exemple, aux télévisions de proximité et à LN24 qui souffrent, qui ont déjà obtenu des moyens, mais qui pourraient peut-être en obtenir davantage.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes – En effet, au mois de juin dernier, le gouvernement avait été sollicité par RTL *Belgium* qui souhaitait bénéficier d'une aide financière dans le cadre de la crise de la Covid-19. Le gouvernement s'était montré ouvert à cette demande en mettant l'accent sur deux éléments: le pluralisme des médias et la sauvegarde de l'emploi. Il

ne s'agissait certainement pas de donner un chèque en blanc à RTL *Belgium*. Des conditions fortes avaient été posées, comme cela se fait d'ailleurs pour l'ensemble des secteurs et des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agissait d'objectiver le préjudice, mais aussi de respecter la législation de notre Fédération, de maintenir l'emploi, de travailler à l'accessibilité des programmes, de soutenir la création et la diffusion culturelles et de ne pas verser de dividendes aux actionnaires. Ces dernières semaines ont été consacrées à la concrétisation de cette convention.

J'ai pris acte, comme vous, de la décision de RTL *Belgium* de renoncer à l'aide financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon le groupe, les perspectives seraient différentes et le marché de la publicité serait en train de se redresser.

Un montant de l'ordre de 24 à 30 millions d'euros avait été évoqué dans la presse. Toutefois, le gouvernement avait indiqué que cette aide financière serait déterminée en fonction du préjudice objectivé et qu'un montant plafonné à 24 millions serait alloué sur une période de quatre ans. Étant donné que le travail d'objectivation du préjudice était en cours, le gouvernement n'avait pas provisionné ce montant.

Le gouvernement est bien évidemment conscient des besoins créés ou renforcés par la crise pour les différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ces besoins feront l'objet des discussions lors du conclave budgétaire.

Un dialogue constructif s'était noué entre RTL *Belgium* et le CSA en ce qui concerne la législation en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles et le retour de RTL *Belgium* dans le giron de la Fédération, le CSA étant le lieu de régulation de la chaîne privée. J'espère que ce dialogue va se poursuivre.

Pour ma part, je ferai appliquer sans exception la directive européenne relative aux services de médias audiovisuels, qui est en cours de transposition. Le dialogue va également se poursuivre avec RTL *Belgium* sur les autres chantiers en cours ainsi que dans le cadre des obligations liées à cette directive, notamment en termes d'accessibilité des programmes, de contribution à la production audiovisuelle ou de soutien à la culture. Je resterai bien évidemment attentive à la question de l'emploi, qui demeure au centre de nos préoccupations.

Mme Sabine Roberty (PS). – Pour le groupe socialiste, le pluralisme, la régulation des médias, la production audiovisuelle et la sécurité de l'emploi sont des sujets excessivement importants. Comptez sur notre groupe pour suivre ce dossier de très près.

M. Julien Matagne (cdH). – Je partage les inquiétudes de mes collègues. Madame la Ministre, vous insistez sur la notion de préjudice

objectivé. Il n'empêche que vous étiez prête à vous engager pour un investissement correspondant à 24 millions d'euros. À côté de cela, des télévisions locales ont perçu ou vont percevoir, si ce n'est déjà fait, une prime unique de 21 000 euros alors qu'elles avaient parfois évalué un préjudice, qui n'était peut-être pas encore objectivé, à 80 000 euros. Ce que je vous demande, c'est d'envisager de compenser les pertes de certaines télévisions locales. Elles méritent d'être soutenues tout autant qu'une grosse télévision, privée ou publique. Ces acteurs de terrain valorisent le travail des communes et de nos citoyens. Ils méritent d'être aidés avec les mêmes moyens financiers. Puisque vous aviez envisagé 24 millions d'euros pour une grosse télévision privée, je vous invite à les consacrer à nos petites télévisions locales.

M. Olivier Maroy (MR). – Tout ce que mon groupe souhaite, c'est que RTL *Belgium* retrouve sa splendeur et sorte des difficultés. Au nom du pluralisme, je souhaite que RTL *Belgium* redevienne l'acteur important qu'il a été. RTL-TVI estime aujourd'hui qu'elle n'a plus besoin de l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est en soi une bonne nouvelle pour autant que ce ne sont pas les travailleurs de la chaîne qui en font les frais. Mon groupe est solidaire avec ces travailleurs qui ont déjà payé un lourd tribut. On se souvient de *#Evolve*.

La transposition en Fédération Wallonie-Bruxelles de la directive «SMA» sera effective dans quelques mois. Si je ne me trompe, l'avant-projet du décret qui la transposera est en cours de deuxième lecture au gouvernement. Le mécanisme impliquera qu'une chaîne qui a ses activités et son centre éditorial dans un pays devra être soumise au régulateur de ce pays. Il faut être extrêmement clair et vous l'avez été, Madame la Ministre: il n'y aura pas d'exception. M. Delusinne doit en être conscient.

Quant à la compensation des pertes de la télévision locale évoquée par mon collègue, je pense qu'il ne faut pas opposer RTL-TVI aux chaînes locales. Ce n'est pas parce qu'on récupère 24 millions d'euros qu'il faut automatiquement les verser ailleurs, bien qu'il faille tenir compte des difficultés des autres médias, y compris des chaînes locales et de LN24.

7.4 Question de M. Mourad Sahli à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mouvement #lundi14septembre»

M. Mourad Sahli (PS). – Madame la Ministre, je souhaite vous interpeller au sujet d'un mouvement qui semble animer notre jeunesse,

plus particulièrement nos jeunes filles: le mouvement *#lundi14septembre*. Ce mouvement est né en France et s'est rapidement propagé en Belgique grâce aux réseaux sociaux. À travers ce hashtag, les jeunes filles sont invitées à faire fi du sexisme ambiant en se présentant à l'école dans une tenue de leur choix.

Bien que le mouvement soit né au sein des écoles, il illustre une problématique plus globale, indépendante des établissements où il a vu le jour. Je veux parler bien entendu du sexisme, voire du harcèlement subi par de nombreuses jeunes femmes à cause de leur tenue vestimentaire.

Madame la Ministre, disposez-vous d'informations quant à l'ampleur de ce mouvement en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous eu connaissance d'actions de ce type en dehors des établissements scolaires? Quelle est la position de votre gouvernement à l'égard de ce type d'actions? Quelles sont ses intentions pour lutter contre le sexisme et le harcèlement?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai eu connaissance du mouvement *#lundi14septembre* qui vient de France. D'ailleurs, énormément de jeunes filles ont fait part sur les réseaux sociaux de témoignages et d'expériences de sexisme ou de harcèlement qu'elles ont vécu.

J'ai envie de placer cette question sous le prisme des droits de l'enfant ou du droit des jeunes. Aujourd'hui, comme le prévoit la Convention des droits de l'enfant, il faudrait davantage inclure les enfants et les jeunes dans la prise des décisions qui les concernent. Prendre part, c'est aussi être entendu!

En élargissant le prisme de votre question aux écoles, cela m'amène à constater qu'il existe dans les établissements scolaires des règlements d'ordre intérieur (ROI) qui pourraient être revus. Il est nécessaire d'ouvrir un débat sur le sujet. Même si un ROI est essentiel au bon fonctionnement d'une école, certaines de ses dispositions ne collent plus au monde actuel ou au bon sens. Votre collègue, Mme De Re, a ouvert un chantier sur ce sujet au sein de la commission de l'Égalité des chances et des Droits des femmes du Parlement bruxellois. Je vous invite à suivre les travaux et à prendre connaissance des résultats qui en découleront.

La remise en question de représentation est totalement légitime. Il est largement admis aujourd'hui que la responsabilité des comportements inappropriés de la part de garçons ou d'hommes se situe dans le chef des filles et des femmes. Pour ma part, je ne trouve pas normal que les filles soient la cible de mauvais jugements, alors que ce sont les garçons qui ont eu un comportement inapproprié. La semaine passée, j'ai reçu un courrier d'une élève de quatrième année secondaire qui

évoquait le ROI: ce ROI parle de «tenues provocantes». Rien que par l'utilisation de ces termes, le ROI place sur les filles la responsabilité du comportement des garçons.

Le débat doit s'ouvrir avec les jeunes, avec les filles. Le plan «Droits des femmes» répond en partie à cette question, entre autres avec la formation en genre destinée aux enseignants, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et les modules sur la déconstruction des représentations sexistes.

M. Mourad Sahli (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie chaleureusement pour ces éléments de réponse. Je partage complètement votre point de vue. Il est indispensable de mener un débat ouvert avec les jeunes, d'autant plus au 21^e siècle. Plus aucune femme ou jeune fille ne doit subir des propos nauséabonds ou des réflexions sexistes. Au contraire, leur liberté individuelle doit être respectée: chacune d'entre elles s'habille comme elle le souhaite.

Plus que jamais, nous avons un devoir de conscientisation à remplir au sein de notre Parlement, mais aussi partout ailleurs, en tant que père, frère, sœur et citoyen en général. Je vous invite toutes et tous à dire stop aux attitudes sexistes!

7.5 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan «Droit des Femmes»»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Lors de sa séance du 17 septembre dernier, le gouvernement a approuvé le plan «Droits des femmes». C'est un petit pas pour les femmes, mais un grand pas pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce plan été élaboré en suivant une méthode de co-construction, pour reprendre un de vos termes favoris, associant les intervenants de terrain ainsi que plusieurs associations et membres de la société civile. Ce sont en tout 178 organisations qui ont été consultées. Le plan «Droits des femmes» contient quatre axes principaux: la lutte contre les violences faites aux femmes, la déconstruction des stéréotypes, la représentation féminine à tous les niveaux d'emploi et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Madame la Ministre, quelles seront les premières actions réalisées dans le cadre de ce plan? L'application concrète de ce plan ne saurait se dérouler sans une bonne coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Où en est la concertation avec les ministres des Régions et de l'État fédéral?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la San-

té, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le gouvernement a bien adopté le plan «Droits des femmes» le 17 septembre dernier. Les mesures qu'il contient sont le fruit d'une large concertation entre la société civile, une quinzaine d'instances et le gouvernement. Le secteur a accueilli positivement le plan, à en croire ses récentes déclarations dans la dernière édition du journal «*Moustique*».

Le plan «Droits des femmes» est le premier plan transversal du gouvernement. Je remercie d'ailleurs mes collègues d'avoir participé à son élaboration. Chaque ministre doit à présent traduire les différentes propositions dans son propre champ de compétences. Le plan ne porte que sur les matières gérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour le reste, le travail continue au sein de la conférence interministérielle (CIM) «Droits des femmes» et dans les autres niveaux de pouvoir. Nous avons mis sur pied un comité de suivi de la mise en œuvre du plan. Il sera ouvert à la société civile; un appel à participation a été lancé et sera clôturé le 11 octobre.

En ce qui me concerne, je poursuis la concertation sur des dossiers tels que les aides à la presse ou la sélection des projets culturels. Par ailleurs, j'ai lancé deux appels à projets: l'un concerne les violences faites aux femmes durant la crise sanitaire, l'autre porte sur le harcèlement, le sexisme et le traitement des violences faites aux femmes dans les médias. L'enveloppe dévolue à ces deux appels à projets s'élève à 420 000 euros. Enfin, je prépare un décret relatif aux directions des institutions culturelles ainsi qu'un baromètre des programmations culturelles et audiovisuelles sous l'angle du genre et travaille à l'organisation de formations en genre des différents professionnels du secteur culturel.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Une multitude de témoignages font état de l'accueil positif de ce plan par le secteur. La collaboration entre les niveaux de pouvoir est essentielle afin d'assurer une cohérence entre les dispositions prises par les différentes entités. Le gouvernement bruxellois a en effet récemment adopté un plan régional de lutte contre les violences faites aux femmes. L'appel à projets consacré aux violences faites aux femmes durant la crise sanitaire a toute son importance, tant le confinement a entraîné une augmentation des cas de violence conjugale ou intrafamiliale. Je vous remercie pour le travail réalisé et j'encourage vos collègues à prendre la tâche à bras-le-corps pour respecter tous les engagements pris.

7.6 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des

femmes, intitulée «Pertes d'emplois dans le secteur culturel»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Un article de *«L'Echo»* paru samedi dernier nous apprend que «Beaucoup d'employeurs culturels ont choisi de licencier, de ne pas engager ou de mettre au chômage temporaire» et qu'«en juin de cette année, le secteur culturel comptait 24 % de salariés en moins par rapport à juin 2019». C'est sans compter les indépendants et les intermittents, qui constituent une part importante des travailleurs du secteur culturel. Il était aussi précisé que le redressement économique du secteur culturel était loin derrière les autres. En juin, le recul n'était plus que de 1,7 %, toutes activités confondues, alors que la culture connaissait encore un déficit d'activités de 22 %.

Madame la Ministre, vous avez mis en place certaines aides, surtout pendant la première partie du confinement. Il semble cependant qu'elles soient insuffisantes pour préserver l'emploi. Dès lors, pourriez-vous nous donner des informations complémentaires concernant l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi dans le secteur culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Envisagez-vous de mettre en place de nouvelles mesures de soutien au secteur culturel afin de prévenir les pertes d'emploi? J'insiste sur le caractère «nouveau» de ces mesures.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, au-delà même des chiffres que vous évoquez, le secteur culturel est effectivement l'un des plus touchés par la crise du coronavirus. D'après le *Risk Management Group* (RMG), c'est même l'un des trois secteurs les plus touchés par cette crise. Le confinement a mené à la fermeture entière du secteur et le déconfinement à une reprise partielle. Le secteur ressentira encore longtemps les effets de la crise.

Nous en avons déjà parlé à maintes reprises et je vous rappellerai donc, Madame Pavet, des choses que j'ai déjà dites. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'un des premiers à avoir pris des mesures pour soutenir le secteur culturel. Souvenez-vous: il a dégagé 30 millions d'euros pour compenser les pertes de billetterie pendant le confinement, avec pour objectif que les prestataires finaux perçoivent ces indemnités. D'ailleurs, la première phrase de l'article dont vous parlez indique bien que ce n'est pas le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles que le secteur culturel montre du doigt.

Pour la période actuelle, nous avons beaucoup travaillé sur le retour du public. Avec le secteur, nous avons mis en place des protocoles pour permettre un retour dans les salles en toute sécurité. La distance de 1,50 m a été réduite à 1 m. De plus, il y a quelques jours, il a été décidé de pro-

longer le Fonds de garantie pour permettre la poursuite des tournages. En Belgique, la Fédération Wallonie-Bruxelles est la seule à le faire. Le secteur culturel n'a pas encore atteint l'équilibre et nous poursuivons les discussions et le travail afin d'élaborer des mesures d'accompagnement pour les prochains mois. J'en discute avec mes partenaires. Par exemple, Caroline Désir et moi-même communiquerons cet après-midi sur la question des sorties scolaires qui n'étaient jusqu'à présent pas autorisées pour les élèves du secondaire. Nous continuons d'encadrer le déconfinement.

À propos de vos chiffres, une enquête quantitative et qualitative est justement menée en ce moment par l'administration afin d'identifier les conséquences économiques et organisationnelles, ainsi que les effets psychosociaux sur les opérateurs de la culture. Je ne peux toutefois pas en dire plus pour l'instant.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Avoir un aperçu clair de la situation serait profitable à tous et l'étude qui sera réalisée pour objectiver le nombre de pertes d'emploi en Fédération Wallonie-Bruxelles y contribuera. Le secteur vit une crise sans précédent et on parle de 24 % de pertes d'emploi en juin 2020, ce qui est énorme. Vous parlez d'une mesure complémentaire annoncée. Si les sorties culturelles venaient à être autorisées, ce serait une bonne chose, mais cela resterait insuffisant au regard de ces pertes d'emploi. Toutes les mesures sont prises au compte-goutte, sans planification. C'est d'ailleurs ce qui vous est reproché dans le rapport «Un futur pour la culture» qui pointe du doigt un manque d'anticipation et de communication concernant le soutien que la Fédération Wallonie-Bruxelles apportera.

Vous avez promis à deux reprises une aide supplémentaire pour les billetteries. Ces promesses n'ont toutefois débouché sur rien de concret. Une série de travailleurs et de structures ne bénéficient d'aucune aide depuis le début de la crise. En Fédération Wallonie-Bruxelles, on parle souvent du manque de budget. Vous avez pourtant proposé 24 millions d'euros à RTL-TVI qui a rejeté votre offre. Je ne sais pas où vous comptiez aller chercher cette somme, mais nous savons où elle aurait pu être injectée: dans le maintien de l'emploi du secteur culturel. C'est une priorité pour le PTB, en particulier en cette période de crise.

7.7 Question de Mme Margaux De Re à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «#BalanceTonBahut»

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la rentrée scolaire a été marquée par une vague de chaleur qui a poussé les élèves à adapter quelque peu leurs tenues vestimentaires aux 34 C qui régnaient alors. Robes, jupes et shorts étaient au rendez-vous. Mais cela était sans compter sur les nombreux règlements d'école qui contraignent de façon plus ou moins stricte les tenues des élèves.

Ainsi, certains élèves – majoritairement des filles – se sont vu refuser l'accès à leur établissement scolaire. Dans certaines écoles, des sanctions ont été justifiées par le fait que «les filles ne devraient pas porter de tenues trop découvertes afin de ne pas distraire et provoquer les garçons». S'en est suivi un mouvement de mobilisation visant à dénoncer le sexisme à l'école, avec pour slogan: «Ce ne sont pas nos jupes qui sont trop courtes, ce sont vos mentalités».

Tout cela m'a amenée à parcourir les règlements d'ordre intérieur des écoles qui contiennent des indications sur les tenues autorisées et interdites. J'ai pu en retirer deux constats. Premièrement, les règles visent en effet majoritairement les tenues des filles. Ensuite, certaines règles sont asymétriques et ciblent inégalement les filles et les garçons. Je pense par exemple à l'autorisation du short pour les garçons, alors qu'il est interdit pour les filles. Dans l'autre sens, les garçons se voient interdire le port des cheveux longs, de piercings ou encore de boucles d'oreille, alors que ces attributs sont autorisés pour les filles.

L'existence de règlements est fondamentale, car ils garantissent un apprentissage avec des valeurs fortes à leur fondement telles que l'égalité et le respect de l'autre. Toutefois, nous ne devons pas négliger ce qui se trouve en filigrane de ces règles. Que dit-on implicitement aux filles lorsqu'on leur indique que leurs épaules nues ou leurs genoux découverts peuvent perturber les garçons? À ce titre, je voudrais rappeler que 48 % des hommes estiment qu'une victime d'agression sexuelle peut en partie être tenue responsable de celle-ci, notamment à cause de ses vêtements.

Avez-vous pris connaissance de cette mobilisation? Avez-vous été en contact avec des élèves ou des établissements sur ce sujet? Quelle est votre position sur la question des règlements d'ordre intérieur? De quels leviers d'action disposez-vous avec votre collègue Caroline Désir, sans aller contre l'autonomie pédagogique, pour faire en sorte que ces règlements soient plus inclusifs? Pouvez-vous nous indiquer le positionnement de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) sur la question?

M. le président. – Madame la Députée, je vous ai laissé terminer votre intervention, car le sujet est important. J'ai fait preuve d'une certaine souplesse aujourd'hui en autorisant plusieurs fois un dépassement du temps de parole. Le fait que vous ayez disposé d'un support écrit aurait pour-

tant dû vous empêcher de dépasser le temps imparti.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, j'ai bien pris connaissance de cette mobilisation, mais n'ai pas été sollicité en ma qualité de ministre de l'Égalité des chances, pas plus qu'en celle de ministre de tutelle de WBE.

Cette question est importante, en ce qu'elle concerne la liberté et le droit des femmes. Le débat y afférent doit avoir lieu au sein des écoles. Les règlements d'ordre intérieur touchent à l'autonomie pédagogique des pouvoirs organisateurs (PO) et, à cet égard, je prône la nécessaire concertation avec les élèves. Par ailleurs, sachez que dans le cadre de mon chantier sur les bâtiments scolaires, je prends la dimension du genre et le souci d'égalité en considération.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – L'école est effectivement le lieu privilégié pour opérer un changement culturel sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Il nous faut travailler sur les stéréotypes, que ce soit au niveau des cours de récréation, des manuels scolaires ou du choix des filières d'études. Il faut surtout essayer de déconstruire au maximum les inégalités, terreau des violences dont les femmes seront victimes au cours de leur vie. On a beaucoup parlé des robes dans le cadre de l'école. Aujourd'hui, je suis venue travailler en robe et cela n'est ni inapproprié, ni indécent, ni troublant pour l'ordre public.

7.8 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Fourniture d'ordinateurs aux élèves de l'enseignement secondaire»

7.9 Question de Mme Isabelle Emmery à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Équipement informatique des élèves de l'enseignement secondaire»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Il y a quelques jours, le gouvernement a décidé d'équiper tous les élèves, de la troisième à la septième année secondaire, soit d'un ordinateur portable soit d'une tablette. C'est évidemment une bonne chose, mais il n'est pas prévu que cet équipement soit gratuit pour les familles. En effet, le mécanisme choisi est celui qui consiste en un leasing qui devrait coûter jusqu'à 75 euros par an et par élève.

Ce montant peut sembler faible par rapport au fait de disposer d'un ordinateur sans devoir l'acheter, mais pour certaines familles, cette dépense s'ajoute à toute une série d'autres frais et n'est pas évidente à assumer. Comme la Ligue des familles l'a récemment démontré à l'occasion de la rentrée, dans l'enseignement secondaire, les frais qui incombent aux parents dépassent en moyenne les 400 euros. Avec 75 euros de frais supplémentaires, certaines familles risquent d'avoir beaucoup de mal à payer la note.

À cet égard, Monsieur le Ministre, vous avez prévu que des solutions pourraient être mises en place pour les familles en difficulté. Or, il n'est pas toujours facile pour une famille de se déclarer en difficulté. Nombreux sont ceux qui préféreront renoncer à d'autres choses qui sont moins mises en avant, mais qui sont tout aussi fondamentales pour la famille. Vous avez aussi évoqué par ailleurs un éventuel fonds de solidarité; quel montant serait affecté à ce fonds? Comment ses moyens seront-ils affectés et par qui sera-t-il alimenté?

Mme Isabelle Emmery (PS). – Les chiffres présentés récemment dans la presse montrent bien que la fracture numérique ne concerne pas uniquement les adultes, mais aussi nos enfants et nos adolescents. Les chiffres relatifs aux équipements informatiques dans les écoles ne sont pas bons: le nombre d'ordinateurs à disposition des enfants est encore trop limité.

Monsieur le Ministre, vous aviez annoncé vouloir combler cette lacune et en faire une de vos priorités. Vos récentes déclarations dans la presse l'attestent: vous prévoyez d'équiper les élèves de la troisième à la septième année secondaire en matériel informatique, et ce, sous forme de prêt, de leasing ou d'achat, pour une somme de 75 euros par élève. Le budget qui va être débloqué par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est important puisqu'il se chiffre à 20 millions d'euros.

Monsieur le ministre, ce projet ambitieux a récemment été présenté aux acteurs de terrain. Comment l'ont-ils accueilli? Je pense pour ma part que cette proposition est de nature à apporter une solution concrète au problème de la fracture numérique existante.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le

thème que vous évoquez est un thème important. La crise sanitaire a mis en évidence l'hétérogénéité de la situation ainsi que des besoins au sein de certaines écoles ou de certaines familles. Malgré les initiatives prises, il subsiste finalement une certaine inégalité. Ensuite, on s'est rendu compte qu'au-delà du principe de déploiement du numérique, il s'agissait d'augmenter la capacité d'enseigner avec ces outils, sans négliger le rôle de l'enseignant, que du contraire.

À cette fin, nous avons instauré une *task force*. Après de multiples consultations, nous avons présenté une note d'orientation au gouvernement la semaine dernière. Le processus n'est pas terminé, le sujet est toujours en cours de réflexion et d'alimentation.

La note d'orientation aborde la question du matériel pour les familles et les enfants. L'idée est de proposer aux élèves qui n'ont pas la chance de posséder un ordinateur qu'ils peuvent amener à l'école, d'avoir accès à un système cofinancé, notamment par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il convient de tenir compte ici de la thématique de la gratuité de l'enseignement.

Plusieurs balises délimitent les contours du projet. D'abord, cela ne sera pas une obligation. Ensuite, il y aura un plafonnement du coût du matériel pour les familles ainsi qu'un échelonnement possible et une réduction des autres frais. De plus, il sera créé un fonds de solidarité dont les modalités doivent encore être convenues, de même que la manière dont il sera alimenté.

Pour les familles qui n'adhéreraient pas à ce système, il y aura une formule de substitution, à savoir un stock d'ordinateurs présents dans les écoles et pouvant être mis à la disposition des familles et enfants qui n'auraient pas d'ordinateur. C'est un élément important.

Ce projet exige de l'ambition. Il faudra faire preuve de volontarisme politique, mais aussi budgétaire. Nous en discuterons lors du conclave prochain. Cette initiative a été bien accueillie lors des différentes séances d'information. Des concertations sont encore à venir.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Monsieur le Ministre, j'entends que sur la question fonds de solidarité, on n'a pas encore beaucoup avancé. Concernant les familles les plus précaires, vous dites que l'achat ne sera pas obligatoire. N'est-il pas très stigmatisant pour ces familles de devoir y renoncer? N'est-ce pas aussi se défausser de ses responsabilités?

Ensuite, les autres familles auront malgré tout 75 euros supplémentaires à déboursier. On s'éloigne du principe de la gratuité. J'ai bien compris que celle-ci ne peut être totale, mais le Pacte pour un enseignement d'excellence parle de s'en rapprocher, alors qu'avec ce projet, j'ai plutôt l'impression que l'on est en train de s'en éloigner!

Mme Isabelle Emmery (PS). – Nous faisons donc tous le constat que les enfants ne sont pas tous égaux et notamment devant l'équipement informatique. Le projet que vous présentez, Monsieur le Ministre, est primordial. Il le sera d'autant plus si la crise sanitaire se prolonge et qu'elle fait passer les écoles du code jaune au code orange.

Vingt millions d'euros, ce n'est pas rien. J'entends aussi vos propos vis-à-vis du fonds de solidarité et de sa mise en oeuvre, mais je souligne que cette somme de 20 millions d'euros jouera un rôle montant important pour combler la fracture numérique constatée.

7.10 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Illégalité de certains refus d'inscription dans l'enseignement supérieur»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – La Fédération des étudiants francophones (FEF) a lancé un signal d'alerte concernant plusieurs refus d'inscription. Elle dénonce l'illégalité de cette pratique. Certaines hautes écoles ont en effet signalé qu'elles allaient peut-être refuser d'inscrire de futurs étudiants. Elles évoquent des raisons d'incapacité matérielle à les accueillir. Elles manqueraient de place.

L'augmentation du nombre d'élèves et le fonctionnement en enveloppe fermée adopté depuis plusieurs années dans l'enseignement supérieur pourraient légitimement pousser ces écoles à tenir de tels propos. Il n'en demeure pas moins que cette motivation est illégale. Le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») prévoit explicitement deux cas dans lesquels un établissement peut refuser une inscription: la fraude à l'inscription et la non-finançabilité.

Madame la Ministre, avez-vous été saisie par des étudiants confrontés à ces situations? Quelles initiatives avez-vous prises afin de rappeler aux établissements les conditions d'un refus d'inscription? Ces dernières années, la Commission d'examen des plaintes d'étudiants relatives à un refus d'inscription (CEPERI) a-t-elle été saisie de recours pour ce motif? Quelle a été son attitude, le cas échéant?

Le refus des étudiants pour raisons matérielles fait débat à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Quelle est votre réflexion sur le sujet? Si les motifs de refus dont j'ai parlé au début de mon intervention deve-

naient légaux dans le futur, comment se déroulerait la sélection des étudiants? À une époque, nous avons dégagé des sommes annuelles importantes pour l'amélioration et l'augmentation de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire. Planchez-vous actuellement sur une solution similaire qui permettrait d'accueillir tous les étudiants?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles – Madame la Députée, je n'ai pas été directement saisie par des étudiants qui auraient été confrontés à une situation de refus d'inscription. Cependant, les commissaires et délégués du gouvernement m'ont avertie de difficultés rencontrées dans des établissements où certaines filières sont engorgées. C'est la raison pour laquelle j'ai envoyé un courrier aux commissaires et délégués du gouvernement pour leur rappeler qu'il était illégal de refuser l'inscription d'étudiants et qu'il y a une obligation à permettre à chaque étudiant d'entamer le cursus de son choix, moyennant le respect des conditions prévues à l'article 96 du décret «Paysage».

En ce qui concerne votre question sur la CEPERI, j'ai pris mes renseignements auprès de l'ARES. Jusqu'à présent, l'immense majorité des plaintes reçues ne portent pas sur des refus d'inscription, mais sur la finançabilité.

Par ailleurs, en ce qui concerne le projet de réforme du décret «Paysage», il n'entre pas dans mes intentions d'ajouter une dérogation supplémentaire à des possibilités de refus d'inscription. Bien au contraire! Philosophiquement, je suis très attachée au principe permettant à chaque étudiant d'entamer le cursus de son choix. Cependant, il conviendra de réfléchir à la question de l'orientation qui dépasse le cadre du décret «Paysage». En effet, certaines filières sont extrêmement engorgées au moment de l'inscription, et ce, pour des raisons diverses et variées. Il conviendra donc de veiller à mieux informer et à mieux orienter les étudiants afin de résoudre le problème d'engorgement de certaines filières très spécifiques.

Enfin, votre question concernant les bâtiments sera à adresser au ministre Daerden, mais sachez que je suis tout à fait favorable à tout projet de rénovation et de construction d'infrastructures supplémentaires. Pour preuve, nous avons posé hier la première pierre du nouveau bâtiment de HEC-Liège.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir envoyé un courrier au commissaire afin de rappeler les règles et d'avoir fait cette déclaration forte de ne pas vouloir, dans la réforme du décret «Paysage», d'ajout ou de dérogation par rapport au

refus d'inscription. Autant vous dire que nous sommes sur une longueur d'onde!

L'enjeu de l'orientation est évidemment important, mais j'attire votre attention sur la situation des hautes écoles et des universités qui, matériellement, sont face à de véritables problèmes de bâtiments scolaires. J'interrogerai M. Daerden sur les moyens budgétaires qui pourraient être dégagés. Nous avons eu ce débat pour l'enseignement obligatoire. Mais à mes yeux, nous devons élargir ce débat aux bâtiments de l'enseignement supérieur et parler des conditions de financement des projets. De telles conditions avaient été formulées par rapport à la tension démographique dans l'enseignement obligatoire. L'enseignement supérieur pourrait également bénéficier des appels à projets et des moyens budgétaires bien spécifiques.

7.11 Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Einstein Telescope»

M. Laurent Agache (Ecolo). – Madame la Ministre, Albert Einstein, dans sa théorie de la relativité générale, avait prédit l'existence d'ondes gravitationnelles. Ces ondes, généralement de très faible intensité, ne sont détectables que lors d'événements cosmiques très violents, comme la fusion de deux trous noirs. Après avoir parcouru des centaines de millions d'années lumières pour parvenir jusqu'à nous, elles deviennent très difficiles à détecter.

Pour remédier à ce problème, plusieurs institutions scientifiques européennes, dont l'ensemble des universités belges, viennent de déposer auprès de l'Union européenne un projet de télescope souterrain appelé *Einstein Telescope*. L'idée est de s'affranchir des interférences dues aux activités humaines afin de pouvoir plus nettement détecter les ondes gravitationnelles, en installant à 300 mètres de profondeur un très grand observatoire en forme de triangle de 10 kilomètres de côté. Les sites réunissant tous les paramètres géologiques et environnementaux favorables à l'installation de cet observatoire ne sont pas légion en Europe. Seuls deux emplacements conviennent: l'un en Sardaigne, l'autre au croisement des frontières de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne, chaque pays se partageant un sommet du triangle.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous confirmer que la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient ce projet? Le cas échéant, sous quelle forme? Que pouvez-vous mettre en œuvre pour que

l'accès belge à cet observatoire triangulaire puisse être organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai pris connaissance du projet de construction de l'*Einstein Telescope* porté par les universités belges, l'Institut Nikhef d'Amsterdam et l'Institut Albert Einstein de Hanovre. Il vise à installer un télescope à ondes gravitationnelles permettant de détecter des ondes consécutives à des chocs très violents.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est indirectement partenaire du projet par l'intermédiaire du Fonds de la recherche scientifique (FNRS). Ce dernier sera l'organe adéquat pour plaider en faveur de l'installation du bras belge en province de Liège plutôt qu'en province du Limbourg. Néanmoins, nous n'en sommes pas là encore là. Le site choisi pour la construction du télescope ne sera connu qu'en 2023. Deux projets sont en lice: le projet «Euregio», qui prévoit qu'une des branches soit installée en Belgique, et un projet porté par la Sardaigne. Je vous propose donc de revenir sur le sujet si et quand le projet qui concerne notre pays aura été sélectionné.

M. Laurent Agache (Ecolo). – Je me réjouis d'entendre que la Fédération Wallonie-Bruxelles, par le biais du FNRS, se mobilisera pour soutenir ce beau projet. Si le dossier porté par la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne venait à être approuvé, cela susciterait immanquablement une forte effervescence scientifique et économique dans notre pays. Pour s'en convaincre, il suffit de voir ce que l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) apporte à la région de Genève. En tant qu'écologiste, je rappelle également l'importance de soutenir la recherche fondamentale, une branche qui permet de mieux comprendre notre environnement et de cerner les dangers qui le guettent. La recherche d'aujourd'hui prépare le monde d'après-demain.

7.12 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Déradicalisation: intérêt du CAPREV pour la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Thierry Witsel (PS). – Le 16 septembre dernier, la déradicalisation a été évoquée lors de l'émission télévisée «*Investigations*». Les journalistes semblaient s'interroger sur la multitude

d'intervenants dans le processus de déradicalisation et spécifiquement sur le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV). Le CAPREV apporte une réelle plus-value au sein de notre administration. Un petit bémol subsiste néanmoins à propos des réalisations affichées par le centre et de son bilan. À ce jour, ces informations ne sont toujours pas en notre possession.

Le 12 mai dernier, Madame la Ministre, en réponse à ma question orale relative au bilan d'activité du CAPREV, vous aviez déclaré que ce travail serait en cours de finalisation. Lors de sa dernière audition en commission de la Justice au Parlement fédéral concernant la déradicalisation en prison, M. Philippe Massay, directeur du CAPREV, a annoncé la finalisation du bilan. Ce bilan pourrait-il être mis à disposition, afin de combler les lacunes qu'a dévoilées le magazine télévisé? Quels sont les projets et le futur du CAPREV?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Lors de votre question orale en mai dernier, je vous avais fait part de cette recherche menée par l'Université de Saint-Louis. Cette recherche a bien été transmise au réseau de prise en charge des extrémismes violents et des radicalismes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le bilan complet des activités du CAPREV a été transmis au secrétariat général, incluant, à ma demande, l'avis de l'Administration générale et des maisons de justice. Le dossier complet me sera transmis sous peu.

Nous savons toute l'importance que revêt la lutte contre les radicalismes violents et les extrémismes. Sur la base de la recherche de l'Université de Saint-Louis, une réflexion est menée sur le périmètre d'action du CAPREV, sur un éventuel repositionnement et sur la pertinence de la ligne téléphonique. J'ai eu l'occasion d'aborder ce point hier en commission, en réponse à des questions sur une possible prise en compte des phénomènes sectaires. En effet, les techniques de recrutement sont assez similaires entre les organisations radicales et les mouvements sectaires. Dans tous les cas, cette question doit être étudiée, mais je dois d'abord prendre en compte l'évaluation de l'étude de l'Université de Saint-Louis avant de me prononcer. Nous aurons l'occasion de reparler de ce dossier.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, les chercheurs de l'Université Saint-Louis Bruxelles ont souligné l'importance et la plus-value du CAPREV. Je vous remercie de l'avoir souligné. Je reviendrai vers vous sur ce dossier dans les semaines à venir.

7.13 Question de M. Frédéric Botin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Difficultés et retards rencontrés dans le cadre des procédures d'adoption durant la crise sanitaire Covid-19 et à la suite de celle-ci»

M. Frédéric Botin (MR). – La crise liée à la Covid-19 a touché de nombreux secteurs. Parmi ceux-ci, celui de l'adoption. En effet, il apparaît que les procédures d'adoption sont fortement retardées, et ce, à plusieurs stades des différentes démarches administratives. Les effets de la crise ont augmenté les délais – déjà longs – liés aux dites démarches. Le confinement, notamment, a empêché la poursuite des procédures en cours. En ce qui concerne les adoptions internationales, la fermeture des frontières a accentué les difficultés. On peut aussi relever l'impossibilité pour les parents de se rendre sur place, mais aussi et surtout l'absence de contacts avec certains pays.

Je souhaite ici me faire le relais du cri de détresse exprimé dans la presse par certains parents candidats à l'adoption. Ils se retrouvent dans une attente qu'ils jugent interminable. Ce sont des situations difficiles à vivre auxquelles, il faut le reconnaître, les organismes d'adoption agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent difficilement apporter une réponse. Dès lors, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle venir en aide à ces parents désemparés qui souhaitent au plus vite franchir à nouveau les différentes étapes administratives qui constituent leur projet de vie, à savoir adopter un enfant? On sait en outre qu'une centaine d'enquêtes sociales ont pu reprendre. Des moyens supplémentaires sont-ils envisagés pour accélérer ce processus et achever cette étape?

Par ailleurs, les six organismes agréés d'adoption (OAA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles rencontrent des difficultés pour boucler leur budget. Certains disent qu'ils auront des difficultés à survivre après la fin de l'année... Les deux sources de financement sont, d'une part, les aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et, d'autre part, les cotisations des parents qui, pour l'heure, sont suspendues. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle contribuer, grâce à son réseau international, à ce que les OAA renouent des contacts avec certains pays et que les processus puissent reprendre? Quelles aides peuvent être envisagées pour permettre à ces OAA de retrouver la pleine capacité de leurs activités et ainsi mettre un terme à l'attente des parents?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de

promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je comprends bien les difficultés que rencontrent les candidats à l'adoption dans les circonstances actuelles. Je rappelle que les voyages destinés à finaliser une adoption sont bien considérés comme «essentiels» et peuvent donc avoir lieu. Il est cependant fortement déconseillé de se rendre dans une zone rouge. Pour chaque projet de voyage, il s'agira de bien faire le calcul «coûts-bénéfices».

Mes services se tiennent à la disposition des candidats à l'adoption et des organismes d'adoption pour faciliter les éventuelles démarches auprès des autorités étrangères, et ce, dans le respect de la souveraineté de ces dernières, bien entendu. L'ouverture ou la fermeture des frontières est une question de souveraineté nationale, de même que la reprise ou non des procédures d'adoption. Par ailleurs, nous n'avons pas reçu de demande de soutien financier. J'ai demandé à l'administration d'évaluer la situation et d'objectiver les besoins. Nous continuerons à suivre l'évolution de ce dossier.

M. Frédérick Botin (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie de tendre une main inconditionnelle à ces parents qui rencontrent des difficultés dans leur projet de vie et sont en détresse actuellement. Vous l'avez indiqué: il est primordial de commencer par renouer les contacts avec certains pays. Tout notre réseau international peut être mobilisé, l'absence de possibilités de contact des intervenants sur place étant parfois évoquée. Ensuite, il importe de permettre à nouveau aux parents de se rendre sur place, alors que les vols ne sont pas toujours organisés ou que l'entrée de tel ou tel pays leur est refusée. Il s'agit de points importants à prendre en considération. Je suis également ravi d'apprendre que vous accorderez une attention particulière à la situation financière de ces six OAA.

8 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique, déposée par M. Devin, Mmes Schepmans, De Re et Emmerly et MM. Maroy et Segers (doc. 121 (2020-2021) n° 1).

Je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Ne conviendrait-il pas d'envoyer cette proposition de résolution à la commission des Relations internationales,

des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement? Ce texte est en effet transversal et concerne plusieurs compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – Votre demande a du sens. Je propose dès lors d'envoyer la proposition de résolution à la commission des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement. (*Assentiment*)

9 Débat thématique: «Réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»)» (Article 84 du règlement)

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion sur le thème «Réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»)». En application de l'article 84 de notre règlement, les temps de parole sont fixés comme suit: 15 minutes par groupe politique reconnu, 20 minutes pour la réponse du gouvernement et, pour les répliques, 5 minutes par groupe. En application de l'article 43, § 2, de notre règlement, prendront successivement la parole les représentants du PS, du PTB, du MR, du cdH et d'Ecolo.

La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Avant de rentrer dans le vif du sujet, à savoir la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), il me semble important de faire très rapidement le tour de quelques éléments des rétroactes de ce dossier.

Le paysage de l'enseignement supérieur est le résultat d'une double dynamique. La première est internationale. Il s'agit du processus de Bologne. Amorcé à l'échelle européenne au début de ce siècle, il a pour objectif de rapprocher les différents systèmes nationaux pour favoriser une plus grande mobilité de tous les intervenants: étudiants, chercheurs et enseignants. À ce jour, 48 pays y adhèrent et appliquent des normes communes. Celle dont on parle le plus est la mesure de la charge de travail de chaque enseignement, les fameux crédits ECTS. La deuxième dynamique est propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sont les tables rondes de l'enseignement supérieur réunies en 2010-2011. Il s'agit d'une démarche dynamique et participative de tous les acteurs visant à harmoniser l'ensemble à Bruxelles et en Wallonie. C'est de cette large consultation préa-

lable qu'est née la volonté de faire évoluer l'année d'étude afin de rendre le parcours étudiant plus souple, plus régulier et surtout mieux adapté au rythme d'apprentissage de chacun, afin de permettre au plus grand nombre de poursuivre leurs études.

Le premier objectif de la réforme n'a jamais été de peser sur la durée moyenne des études. Elle porte en revanche sur une triple ambition. Premièrement, favoriser la mobilité étudiante à l'internationale, mais aussi entre les divers types d'enseignements supérieurs de la Communauté française: universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts. Je vous renvoie à des discours que l'on entendait encore il y a quelques années selon lesquels il est plus difficile de travailler avec une institution de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'avec une institution d'un autre pays.

Le deuxième objectif de cette réforme «Paysage» est de donner plus de régularité au parcours étudiant en évitant, par exemple, l'effet néfaste du redoublement. Je pense notamment aux programmes annuels assez vides qui ne comprennent que les quelques cours non réussis. L'objectif est également d'apporter plus de souplesse et de flexibilité en offrant davantage de solutions à ceux qui se seraient trompés dans leur choix initial. Cet enjeu est essentiel, vu les inégalités déplorables de notre enseignement secondaire.

Le troisième objectif de cette réforme est d'augmenter le taux de réussite, donc d'accroître le nombre d'étudiants obtenant un diplôme de premier et/ou de deuxième cycle.

L'homogénéisation des études a également permis de renforcer les droits des étudiants en limitant le recours à des dispenses lors des inscriptions. Ces dispenses étaient assez variables en fonction des établissements, ce qui constituait une inégalité de fait entre les étudiants.

Après six années académiques, durée correspondant au nombre d'années d'étude pour être lauréat d'un master, convenons qu'il est peut-être encore un peu tôt pour mesurer avec certitude et précision la durée moyenne des études après la réforme du décret «Paysage». Rappelons-nous également que sous le régime antérieur, il était aussi possible de suer dix années de suite sur les bancs des amphithéâtres avant de décrocher un précieux diplôme! Le décret «Paysage» n'est donc pas l'apanage de ce que l'on appelle aujourd'hui l'allongement des études, il est important de le rappeler.

Dès lors, étonnons-nous davantage, dans un domaine où la rigueur scientifique est une valeur cardinale, que tant de voix s'accordent pour présenter comme vérité établie et démontrée ce qui est tout au plus, pour le moment, une impression ou un sentiment, une appréciation fondée sur des cas particuliers ou sur des premiers éléments statistiques! Ces impressions ne sont pas fondées sur des données statistiques qui incluraient plusieurs

cohortes pour la simple raison que nous ne disposons tout simplement pas d'un recul suffisant!

Il est évident que le décret «Paysage» doit être évalué, il devra aussi probablement être corrigé, modifié, amendé. Cependant, une réforme de cette ampleur dans ce domaine si particulier qu'est l'enseignement supérieur – toujours en évolution, à la recherche constante de l'excellence, d'une meilleure aide à la réussite et d'un meilleur taux de réussite – nécessite des adaptations régulières, fruits d'un dialogue permanent entre les différents acteurs et les législateurs. Cette évolution indispensable doit se baser sur un travail scientifique fondé sur des indicateurs pertinents et des statistiques significatives et non sur des impressions ou des ressentis!

Sans négliger les éventuels effets pervers qui peuvent exister, cette évolution doit se concentrer sur les objectifs avancés par la réforme elle-même: la mobilité des étudiants, leur progression dans le parcours et surtout l'obtention d'un diplôme qui leur permettra de construire leur vie de citoyens comme ils l'entendent!

C'est en ce sens que la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de «procéder à une évaluation avec un comité d'experts internationaux et les acteurs de terrain dont l'ARES du décret «Paysage» et ajuster le parcours individualisé de l'étudiant afin de renforcer sa réussite, de réduire les contraintes administratives et d'éviter un allongement de la durée de ses études», puis «modifier le décret en fonction des résultats de l'évaluation».

Dans ce cadre, Madame la Ministre, pourriez-vous nous confirmer que cette évaluation a été réalisée par un comité d'experts internationaux? Qui a composé ledit comité? Quelles sont ses principales conclusions? Pourriez-vous transmettre ce document à notre Parlement? Par ailleurs, la DPC prévoit clairement que les modifications doivent être basées sur l'évaluation dudit comité d'experts internationaux. Les principaux objectifs sont, je le rappelle, de renforcer la réussite, réduire les contraintes administratives et éviter un allongement de la durée des études. Si on comprend, à la lecture de ce qui est paru dans la presse ces dernières semaines, que vos propositions tentent d'apporter une réponse aux deux derniers objectifs que j'ai cités, le premier me semble moins clairement atteint.

À la lecture de ces articles, aucune proposition de réflexion en vue d'une plus grande cohérence pédagogique dans la formation des étudiants ne semble être menée. Or, pour mon groupe, le renforcement de l'aide à la réussite est primordial pour permettre à tous les étudiants de décrocher un diplôme. Une trop grande rigidité au début du parcours de l'étudiant, sans un accompagnement renforcé, ne pourra qu'être un filtre supplémentaire, ce qui renforcera *in fine* les inégalités so-

ciales de notre enseignement supérieur. Quelles mesures sont à l'étude pour résoudre ce problème?

Dans vos déclarations, vous annoncez également vouloir renforcer le rôle des jurys pour limiter les différences entre les établissements et préserver les droits des étudiants. Avez-vous déjà songé aux balises entre lesquelles les jurys devront prendre certaines décisions? Certes, ces jurys ont une certaine liberté et c'est un bien. Néanmoins, si on s'appuie trop sur eux, on risque à nouveau de se trouver face à des inégalités de traitement en fonction du jury désigné au sein des établissements et entre les établissements.

Par ailleurs, toujours par voie de presse, vous avez avancé les chiffres suivants: seuls 23 % des étudiants non boursiers ayant commencé leur parcours d'étude en 2015 obtiennent un baccalauréat en trois ans. Auparavant, ils étaient 29 à 30 %. De quelle source ces chiffres proviennent-ils? Nos étudiants n'arrivent pas tous avec le même bagage. Je l'ai d'ailleurs rappelé dans mon introduction. Cela nécessite donc une réflexion globale et des mesures ciblées en matière d'aide à la réussite. Que prévoit précisément votre proposition de modification de décret à ce sujet?

Par ailleurs, sur quels éléments des conclusions issues de l'évaluation vous appuyez-vous pour limiter à deux années la durée autorisée pour réussir la première année de bachelier et donc déterminer la durée totale du bachelier?

Vous avez évoqué l'allongement des études. L'évaluation a-t-elle pu déterminer si des étudiants précédemment exclus de l'enseignement supérieur parvenaient à obtenir un diplôme? Autrement dit, le décret «Paysage» a-t-il augmenté, par rapport au décret de Bologne, le pourcentage d'étudiants diplômés? Surtout, une évolution du profil des étudiants diplômés a-t-elle été mise en évidence? L'allongement des études est une chose, encore faudrait-il pouvoir le démontrer précisément. De plus, on constate aussi un allongement des études parce que davantage d'étudiants obtiennent un diplôme. Je pense en particulier à ceux qui ont un retard de base à rattraper. Au final, cet allongement des études se révèle pertinent et nécessaire, puisqu'il permet à ces élèves d'obtenir un diplôme. Il me semble donc indispensable d'être plus précis, plus détaillé dans cette question essentielle de l'évaluation du décret.

Les rapports annuels des conseillers académiques présentant les problématiques ou les constats importants ainsi que les éventuelles initiatives mises en œuvre dans leurs institutions pour améliorer le suivi des parcours des étudiants ont-ils été pris en considération? Quelles sont les tendances générales qui ressortent de ces rapports? C'est un élément important pour avoir une vision la plus globale possible. Concernant la lourdeur administrative souvent dénoncée par les acteurs de terrain, la mise en œuvre de l'e-Paysage doit viser à facilit-

ter le travail des institutions. Pourriez-vous nous dire où en est la mise au point de cet outil?

Enfin, la DPC prévoit également de «soumettre à l'ARES la possibilité d'une réorientation pour l'étudiant jusqu'au 15 février (et non seulement à cette date précise) et d'une extension à la deuxième année du premier cycle des mécanismes permettant à l'étudiant de se réorienter en cours d'année vers un autre cursus qui lui est accessible». Madame la Ministre, en quoi votre proposition d'avancer la date d'inscription répond-elle à cet objectif clairement énoncé dans la DPC? Le fait que la date limite des inscriptions ait été avancée ne constitue-t-il pas un frein à cette volonté?

Par ailleurs, vous avez évoqué une plus grande «étanchéité» entre le bachelier et le master. Comptez-vous empêcher les étudiants de suivre des crédits de master tant qu'ils sont encore en bachelier? Dans ce cas, vous risqueriez de reproduire la situation précédente où les programmes annuels (PAE) de certains étudiants comprenaient un nombre très limité de crédits.

Enfin, je rebondirai sur une question d'actualité qui vient d'être posée: quelles conséquences les mesures que vous annoncez ont-elles pour la finançabilité des étudiants? Actuellement, il s'agit de l'un des deux critères motivant le refus d'une inscription. Avez-vous prévu d'étendre la possibilité pour un établissement de refuser une inscription? Tout à l'heure, lorsque vous répondiez à une question d'actualité, vous avez dit que ce ne serait pas le cas et j'en suis heureux. Néanmoins, force est de constater que les refus d'inscription existent. De plus, les services d'inscription et les directeurs de certaines institutions se sont engagés en disant que c'était en accord avec votre cabinet. C'est pourquoi il me semble essentiel que vous nous confirmiez une dernière fois qu'il n'y a rien dans votre projet de décret susceptible de fermer davantage les portes des inscriptions.

Quand vous aurez répondu à tout cela, Madame la Ministre, j'en aurai fini avec mes différentes interrogations sur cette réforme absolument essentielle. Je suis conscient que cela fait beaucoup de questions. Pour conclure, je vous rappelle que mon parti vous soutiendra dans la réforme de ce décret. Nous sommes convaincus que des modifications sont nécessaires. Je pense néanmoins qu'il faut le faire avec ordre, méthode et surtout rigueur scientifique pour s'assurer d'atteindre *in fine* le seul et unique objectif que nous devrions avoir tous en tête: un plus grand taux de réussite chez nos étudiants, avec une meilleure aide à la réussite et un meilleur accompagnement.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame Glatigny, à l'occasion de la rentrée académique, vous avez annoncé vouloir réformer le décret «Paysage». Le groupe PTB pense lui aussi que sa ré-

forme est nécessaire, mais pour d'autres raisons et dans un sens différent. Ce décret entré en vigueur en 2014 a réorganisé le paysage institutionnel de l'enseignement supérieur, l'organisation des études et les droits étudiants. Dès sa conception en 2013 par votre prédécesseur, M. Jean-Claude Marcourt, nous avons été parmi les premiers à anticiper et critiquer les nombreuses conséquences négatives qui en découlent aujourd'hui. Nous avons été de tous les débats et de toutes les mobilisations. Déjà à l'époque, des milliers d'étudiants dénonçaient le danger que représentait ce décret pour la qualité et l'accessibilité de l'enseignement supérieur.

Pour rappel, ce décret a modifié la structure des études en déboulonnant le concept même d'année d'étude. Désormais, la progression des étudiants dans l'apprentissage n'est plus déterminée par le nombre d'années réussies, mais bien par le nombre d'unités de crédits obtenus. Le cursus des étudiants s'est prolongé au détriment des apprentissages et de la réussite.

Avant la réforme, les années étaient cadrées. Du jour au lendemain, les étudiants se sont retrouvés individuellement responsables d'organiser leurs études, de fournir un travail administratif supplémentaire, de jongler avec des cours de plusieurs années différentes et des horaires qui les empêchent d'assister à certains cours. Ce déboulonnage était annoncé comme un levier permettant de lutter contre l'échec, mais cette promesse de M. Marcourt était particulièrement malhonnête, car le décret n'a apporté aucune nouvelle aide à l'encadrement.

D'après les témoignages d'enseignants de l'enseignement supérieur, certains étudiants, après quatre à six années d'études, se trouvent parfois en bloc trois et traînent des casseroles des blocs un et deux. S'ils ne les réussissent pas, ils seront éjectés de leurs études et auront perdu ces quatre à six années.

M. le président. – La parole est à M. Devin pour redresser un fait allégué.

M. Laurent Devin (PS). – Je ne connais pas aussi bien M. Jean-Claude Marcourt, président du Parlement de Wallonie, que ne le connaît Mme Bernard, mais le traiter de «malhonnête» me semble déplacé. Nous nous plaignons tous des discours de haine et de harcèlement. M. Marcourt n'est pas malhonnête lorsqu'il propose le vote d'un décret qui, *in fine*, aura été adopté en grande majorité par les membres de son Assemblée. Peut-être que c'est une proposition qui ne vous correspond pas, qui ne vous plaît pas et contre laquelle vous luttez, mais ce n'est pas un acte malhonnête que de proposer le vote d'un décret.

M. le président. – J'entends votre argument, Monsieur Devin. Je pense avoir compris, dans le chef de Mme Bernard, qu'elle visait davantage l'action que l'homme même si, en l'occurrence, il

ne s'agissait pas d'une manifestation illégale, mais d'une délibération politique.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Ce que je jugeais malhonnête, c'était le fait de ne pas fournir aux étudiants l'aide à l'accompagnement promise dans le décret «Paysage». Aujourd'hui, des étudiants sont confrontés la perte de plusieurs années d'étude. C'est un coup dur pour lui, sa famille et les enseignants qui l'ont accompagné. Le décret «Paysage» a renforcé le taux d'échec et les inégalités dans l'enseignement supérieur, ses premières victimes étant les étudiants déjà fragilisés. Il a entravé la dynamique de classe et les facilités d'entraide qu'elle offrait.

Tous ces facteurs ont provoqué l'allongement de la durée des études sans pour autant diminuer le taux d'échec. Ces retombées étaient tout à fait prévisibles en 2013 puisque plusieurs pays européens avaient rencontré les mêmes difficultés après l'adoption de réformes similaires. L'allongement des études a engendré une augmentation du coût de celles-ci, puisque les élèves sont amenés à payer deux à trois le minerval pour une même année. Cela a aggravé la situation financière de milliers d'étudiants déjà précaires.

Le décret «Paysage» a également causé une multitude de problèmes au personnel administratif et académique des établissements d'enseignement supérieur. En 2016, la Centrale nationale des employés (CNE) a publié une enquête qui tirait à boulets rouges sur le décret. Tant les enseignants que les services administratifs critiquaient alors la complexité de la mise en œuvre du décret, en raison de l'individualisation du parcours étudiant, et l'explosion de la charge de travail qui en découlait. Ils estimaient que la réforme nuisait à la santé du personnel et à l'efficacité générale des services. L'enquête a également montré qu'une série d'étudiants se trouvaient complètement démunis face à leurs nouvelles responsabilités.

Comme le soulignait mon parti en 2013, la volonté de déboulonner l'année d'études et d'individualiser le parcours étudiant n'a jamais reposé sur les besoins ou les intérêts des étudiants. La réforme a eu pour conséquence de renforcer les inégalités en allongeant la durée des études et de détériorer la qualité du cursus, sans apporter de solution satisfaisante pour endiguer l'échec scolaire. Le personnel académique et administratif s'est retrouvé empêtré dans des procédures chronophages et trop complexes. Pour toutes ces raisons, mon groupe s'oppose fermement, comme à l'époque, au déboulonnage de l'année d'étude et au système par accumulation de crédits, car ils contribuent à individualiser et à prolonger le cursus au détriment des apprentissages et de la réussite. Nous réaffirmons la nécessité de revenir à un système de réussite par année. Ce mécanisme doit toutefois s'accompagner de mesures ambitieuses à

même de répondre aux problèmes réels et urgents de notre enseignement supérieur.

Madame la Ministre, si mon groupe partage les critiques que vous formulez à l'encontre du décret «Paysage», nous nous opposons à votre réforme. Ses conséquences seront désastreuses pour les étudiants et le personnel académique et administratif, après un semestre marqué par une crise sanitaire révélatrice d'inégalités. Votre réforme entraînera l'exclusion des élèves n'ayant pas réussi à valider les 60 crédits de première année de bachelier en deux années académiques ou à terminer leur bachelier en cinq ou six ans. Dans un entretien avec le journal «*Le Soir*», vous justifiez votre projet en mentionnant une série de statistiques: en 2015, 23 % des étudiants ont obtenu leur bachelier en trois années contre 30 % en 2010, et 11 % des étudiants boursiers ont réussi leur bachelier en trois années contre 19 % en 2010. Or, ces chiffres sont difficiles à vérifier, comme l'expliquait M. Casier. Madame la Ministre, pourriez-vous nous fournir une analyse détaillée de la situation reprenant toutes les données nécessaires, à savoir le taux de réussite et d'abandon, le taux de validation du programme complet et le nombre d'autorisations à poursuivre le cursus, et ce, par année, par cursus et en distinguant les étudiants boursiers et non boursiers?

Toujours dans le même article, vous faites part de votre volonté de responsabiliser les étudiants. Mon groupe estime que vous tentez plutôt, par cette réforme, de leur faire porter le poids de l'échec scolaire. En maintenant le principe d'individualisation du parcours d'études, vous ne vous attaquez pas aux causes réelles de l'échec que sont le sous-financement de l'enseignement supérieur, la précarité étudiante et les inégalités existant au sein de notre enseignement. Mon groupe avait déjà porté ces problèmes à l'attention du ministre Marcourt lorsqu'il était en poste. Malheureusement, ils se sont bien aggravés depuis.

Les étudiants sont-ils responsables du sous-financement de l'enseignement supérieur? Ont-ils voté en faveur du principe de l'enveloppe fermée? Le secteur est unanime pour dénoncer une situation inacceptable: les amphithéâtres manquent de places, les enseignants sont surchargés et dans l'impossibilité d'aider leurs étudiants, la qualité de l'enseignement diminue. La semaine dernière, la nouvelle rectrice de l'Université libre de Bruxelles (ULB), Annemie Schaus, déclarait ceci au journal «*La Dernière Heure*»: «La ministre Glatigny promet 50 millions sur la législature. L'ULB peut en espérer maximum sept en cinq ans, ça ou rien...». L'ancien recteur de l'ULB, Yvon Englert, a récemment affirmé que la Fédération Wallonie-Bruxelles est «en train de laisser couler les universités». Les recteurs estiment qu'un budget de 50 millions par an et par université sur une période de deux législatures serait nécessaire afin de refinancer correctement l'enseignement supérieur. La Fédération des étu-

dants francophones (FEF) estime, quant à elle, que 150 millions par an sont nécessaires dès maintenant pour couvrir les besoins.

Lorsque je vous entends confirmer que vous n'augmenterez pas le montant de 50 millions d'euros de refinancement, je ne peux que conclure que nous allons prolonger le sous-financement décidé par tous les partis traditionnels. Encore une fois, les étudiants sont-ils responsables de l'augmentation de la précarité? Rappelons qu'un étudiant sur trois doit travailler pour payer ses études, ce qui oblige souvent à rater des cours et donc réduit les chances de réussite. La crise sanitaire a encore aggravé les choses.

Pour lutter contre la précarité étudiante, il faudra plus que des campagnes d'information sur les aides existantes. Des mesures ambitieuses sont indispensables. Un budget social de 2 285 000 euros a été débloqué pour aider les étudiants; c'est évidemment une bonne chose, mais la somme est tout à fait insuffisante. Le recteur de l'Université Saint-Louis-Bruxelles, Pierre Jadoul, a indiqué avoir reçu une subvention de l'ordre de 50 000 euros, qu'il juge dérisoire et dont il précise qu'elle fut entièrement absorbée par des mesures sociales prises au bénéfice des étudiants entre mars et juin.

Les étudiants sont-ils responsables du fait que notre enseignement est l'un des plus inégalitaires des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)? Le manque de structures d'aide à la réussite est criant. Les élèves n'ont pas les mêmes chances de réussite dans l'enseignement supérieur selon leur origine sociale ou l'école secondaire qu'ils ont fréquentée. Madame la Ministre, vous avez confirmé le 8 septembre dernier, lors de la réunion de la commission de l'Enseignement supérieur, que vous ne prévoyez aucune mesure ou aucun investissement pour y remédier.

Je vous cite un passage d'une carte blanche rédigée par Leila Mouhib, docteure en sciences politiques et sociales, et publiée par le journal «*Le Soir*»: «imposer de "réussir" sa première année en deux ans maximum, c'est imposer de nouvelles restrictions qui, si elles ne s'accompagnent pas de mesures prenant en compte les inégalités à l'entrée dans les études, ne pourront que creuser le fossé et laisser sur le bord de la route non pas les moins méritants et les moins doués, mais celles et ceux qui n'ont pas tous les outils pour trouver leur chemin à l'université ou à la haute école [...] Si l'objectif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des institutions supérieures est bien la promotion de l'émancipation collective et individuelle de chacun, toute mesure restrictive qui ne s'accompagne pas d'une prise de conscience des inégalités structurelles à l'entrée dans les études, et d'outils destinés à les corriger autant que possible, est vouée à l'échec».

Bien au contraire, votre réforme aura pour résultat de chasser les étudiants en difficulté plutôt que de leur assurer les aides nécessaires à leur réussite. Madame la Ministre, il y a quelques mois, vous teniez les propos suivants: «l'enseignement supérieur est une école de vie, tout le monde ne gagne pas à la fin». Lors de la cérémonie de rentrée de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), les représentants de l'Assemblée générale des étudiants de Louvain (AGL) ont dénoncé votre vision élitiste et vous ont répondu ceci: «pour ces mots, pour cette logique élitiste que vous entendez imprimer au décret 'Paysage', vous nous devez des excuses». Dès l'annonce de votre réforme, la FEF a par ailleurs dénoncé le manque de consultation préalable.

Votre réforme n'apporte aucune réponse aux causes de l'échec scolaire. Mon parti estime qu'il est crucial de prendre fermement ces problèmes à bras-le-corps pour assurer un enseignement de la réussite. Le déboulonnage de l'année d'études et l'individualisation du parcours de l'étudiant sont des erreurs qui nécessitent d'être corrigées. Le PTB considère qu'il est nécessaire de revenir à la logique de l'année d'études tout en répondant activement aux causes réelles de l'échec. Avec votre réforme, vous ne faites ni l'un ni l'autre. Pire, vous tentez de vous déresponsabiliser en rejetant sur les étudiants l'échec des politiques libérales de ces dix dernières années et leurs conséquences sur le taux de réussite scolaire, la précarité et le sous-financement. Pour le PTB, c'est indigne et inacceptable. Au lieu de rejeter la faute sur les étudiants, nous vous appelons à prendre vos responsabilités en investissant dans l'aide à la réussite et en prenant de réelles mesures pour lutter contre la précarité des étudiants. Refinancez l'enseignement supérieur à la hauteur de ses besoins pour un enseignement de la réussite et non de l'échec.

Madame la Ministre, outre la restriction d'accès à l'enseignement qu'engendrera votre réforme, quelles initiatives comptez-vous prendre en matière d'aide à la réussite pour permettre à davantage de jeunes de décrocher un diplôme de l'enseignement supérieur? Étant donné l'échec et le caractère inégalitaire du système actuel, envisagez-vous un retour à un processus de réussite par année académique? Quel plan de refinancement de l'enseignement supérieur comptez-vous adopter?

M. le président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Hervé Cornillie (MR). – Entré en vigueur lors de l'année académique 2014-2015, le décret «Paysage» avait pour objectif majeur de redessiner le paysage de l'enseignement supérieur et de définir l'organisation académique des études en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce décret était plus que nécessaire. Par la création de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et des pôles académiques régionaux, les établissements d'enseignement supérieur ont été rassem-

blés sous une même coupole dans le but d'optimiser leur collaboration, d'harmoniser l'organisation des études, de favoriser la réussite en plaçant l'étudiant au centre de son parcours académique, et d'accroître la mobilité, tant au sein de la Fédération qu'à l'échelle internationale. Ce dernier point avait déjà été abordé par le processus de Bologne.

Les objectifs initiaux, comme la flexibilité imaginée dans le parcours individuel de l'étudiant, étaient ambitieux et louables. Toutefois si ces objectifs ont bien été atteints d'un point de vue structurel, force est de constater que la philosophie du décret n'a pas tout à fait été respectée sur le plan académique. Le décret prévoit l'abaissement de la réussite à 10 sur 20 avec la validation de 45 crédits sur 60 en première année de bachelier; la réorganisation complète des structures de cours; des nouvelles échéances d'inscription et de paiement du minerval; ainsi qu'un assouplissement des parcelles et de la co-diplomation au nom de la mobilité.

Après plusieurs années de mise en œuvre du décret, les enseignants, les étudiants, le Conseil des recteurs des universités francophones (CREF), le personnel administratif, soit l'ensemble du monde académique, font état de réelles difficultés dans son application. Celles-ci nécessitent, à court terme et après évaluation, d'adapter le titre III du décret, en particulier les articles qui concernent le parcours individuel des étudiants et les conditions de réussite.

Ces signaux convergents émanent de tous les côtés du monde académique, ce qui est plutôt rare. La mesure la plus problématique est le remplacement d'une organisation académique par année d'étude, au profit d'un système d'accumulation de crédits permettant à l'étudiant, au sein d'un même cycle, d'acquérir progressivement des crédits constituant son parcours individuel d'études.

Lors des débats à l'époque, le groupe MR a signalé que cette mesure aboutirait à un réel allongement des études et à une surcharge de travail pour les services administratifs des établissements. Imaginez les problèmes engendrés en termes d'organisation des horaires, de gestion des locaux. La surpopulation dans les locaux est le fruit d'un processus favorisant l'enseignement à la carte. Plus désastreux encore, le fait que la hausse du taux de diplomation telle qu'escomptée n'a pas lieu. Bien au contraire! Or, c'est tout de même ce que l'on souhaite pour l'étudiant le plus directement. Sur le plan humain, ce constat est désolant.

Un parcours scolaire peut bien sûr se révéler plus long que prévu, pour autant que l'élève finisse par aboutir quelque part. Or, dans la configuration actuelle, ce n'est pas forcément acquis. Le sac à dos est parfois tellement chargé qu'au terme de son parcours, l'étudiant n'a rien en mains! On constate que le taux de bacheliers diplômés a diminué de 27 % à 23 %, dans les uni-

versités, et de 26,7 % à 21,4 % dans les hautes écoles. Nous sommes tous animés par le principe d'égalité des chances. Or, le public le plus souvent touché est malheureusement le plus fragilisé. À l'université, actuellement, seuls 11 % des boursiers sont diplômés dans les temps, contre 18 % à l'époque du processus de Bologne.

Tel que nous le connaissons aujourd'hui, compte tenu des effets pervers relevés depuis plusieurs années, le décret «Paysage» contribue encore plus à la précarisation des étudiants, car il entraîne un allongement du parcours étudiant. En plus des préoccupations matérielles qu'il occasionne, telle que la nécessité de se loger, de trouver un job étudiant, d'assurer ses ressources financières, le décret «Paysage» donne aux étudiants le sentiment de ne jamais être nulle part dans leurs études, de ne pas véritablement connaître leur statut, de ne pas être certains d'avoir réussi ou non... Les étudiants évoquent aussi leur impression de ne plus appartenir à un groupe, alors même que l'esprit collaboratif et la solidarité doivent être encouragés, plus encore auprès d'étudiants issus de publics précarisés et qui ne connaissent pas toujours les codes à appliquer dans le milieu universitaire. Pour eux, cette solidarité, cet esprit de groupe et cette entraide sont capitaux.

Lorsque ses premiers effets se sont fait sentir, le décret «Paysage» a été décrié. Entre autres choses, il ne permettait pas vraiment de se faire une idée précise du chemin restant à parcourir avant d'être diplômé. Entre le passage en année supérieure et les crédits reportés jusqu'au master – dans 13 % des cas –, on constate un allongement de la durée des études qui nuit aux étudiants les plus fragilisés, susceptibles de perdre leur financement en cours de route.

Par ailleurs, le décret «Paysage» introduit une fausse idée de réussite. Comme si toutes les études étaient accessibles à tout le monde pour peu que l'on représente dix, quinze ou vingt fois le même examen! L'allongement des études provoque aussi une diminution du financement par étudiant, davantage d'entre eux étant tributaires en même temps d'une enveloppe budgétaire fermée. Ce phénomène contribue donc à un définancement de l'enseignement supérieur. Envisager une réforme du décret «Paysage» en éliminant ses effets négatifs va contribuer au refinancement, certes partiel, de l'enseignement supérieur. On a ainsi évoqué l'engagement clair du gouvernement pour un montant de 50 millions d'euros.

Ces 50 millions d'euros supplémentaires injectés en cours de route peuvent être complétés par l'effort auquel nous consentirions si le parcours individuel des étudiants était plus fluide, et ce, dans l'intérêt de ces derniers avant toute chose. Convenons aussi que la crise sanitaire a joué les trouble-fête, en introduisant dans la feuille de route des universités des dépenses supplémentaires non prévues. Ces établissements ont ainsi

puisé dans leurs réserves. Cette crise a coûté énormément d'argent. Nous devons tenir compte de ce gaspillage de ressources humaines et budgétaires dans notre réflexion.

Dans le cadre de la réforme de ce décret, la clarification de la notion de réussite – résultant de la remise de la pédagogie au centre du parcours – nous semble aussi d'une importance fondamentale, avec un minimum de *continuum* logique et pédagogique dans le parcours de l'étudiant. Je me demande pourquoi certains s'étonnent, même par voie de presse, de notre volonté de débattre et nous prêtent je ne sais quelles intentions liées à la réforme du décret. Pour rappel, moyennant évidemment une évaluation et en fonction des signaux analysés, notre Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de corriger la feuille de route et le décret.

Madame la Ministre, dès votre entrée en fonction, vous vous êtes engagée à rectifier un certain nombre des écueils que l'on a recensés, tout en veillant à ne pas mettre à mal le principe d'égalité des chances qui nous est tous cher au sein de cette assemblée. L'étudiant doit être au centre de notre réforme, malgré les difficultés organisationnelles et institutionnelles que cela occasionne. C'est pour améliorer son bien-être au cours des études et favoriser la réussite d'un plus grand nombre que cette réforme doit avoir lieu.

La philosophie initiale du décret est bonne. Il faut simplement avoir le courage d'en reconnaître certains effets pervers et essayer de les corriger. Peut-être pouvez-vous nous en dire plus sur la structure que vous envisagez en termes d'organisation? Ce serait utile, spécialement pour ceux qui en ont besoin. L'allongement des études ne fait pas augmenter le nombre de diplômés. Il semble que ce soit le contraire et il en va de notre rôle de parlementaires de le dire dans le cadre de ce débat, mais aussi d'agir pour corriger le tir.

Vous avez annoncé dans la presse votre intention de revoir le système de crédits pour les bacheliers ou encore de limiter la durée de validation des années de bachelier avant la poursuite d'un master. Est-ce exact? Pouvez-vous nous dire comment vous voyez les choses compte tenu du fait qu'un temps d'adaptation est probablement nécessaire au début? Y aura-t-il une différence entre les périodes de bachelier et de master? Au-delà du besoin d'adaptation, l'étudiant peut simplement s'être trompé d'orientation. Une réflexion doit effectivement avoir lieu sur la réorientation des étudiants en temps voulu. Quelle collaboration avec votre collègue, Mme Désir, peut-elle être envisagée pour que ce passage de cap soit des plus fluides et que des étudiants ne se retrouvent mal orientés et perdus dans l'enseignement supérieur? Pouvez-vous nous expliquer les grandes lignes de votre future réforme pour que ceux qui ont choisi la bonne orientation disposent des moyens pédagogiques et de l'accompagnement leur permettant de réussir? Il s'agit de notre volonté à tous. Quelle

est la place des acteurs de l'enseignement supérieur dans la réforme que vous ambitionnez d'instaurer et que vous portez au nom du gouvernement? Enfin, quel est le calendrier de cette réforme?

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Toute politique doit être évaluée et pilotée. Quel que soit le décret, prendre le temps de l'évaluer et de le piloter ne peut apporter qu'une plus-value. Si de nombreux éléments ne nous plaisaient pas dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), nous étions en revanche plutôt contents de voir que la DPC prévoyait une évaluation, par un comité d'experts internationaux et par les acteurs de terrain, pour «ajuster le parcours individualisé de l'étudiant afin de renforcer sa réussite, de réduire les contraintes administratives et d'éviter un allongement de la durée des études». Ces objectifs sont utiles à la fois pour les étudiants, pour les établissements et pour la qualité de l'enseignement.

Le décret est entré en vigueur dès la rentrée 2014-2015. Très rapidement, un certain nombre de constats nous ont été relayés par des enseignants et des établissements. Il était question en particulier du nouveau parcours des étudiants. Ces dernières années, plusieurs cartes blanches et prises de position des étudiants, des établissements et des enseignants, ont mis l'accent sur différents écueils: la diminution du taux de réussite, la diminution du taux de diplomation, l'allongement du parcours, mais aussi une certaine illisibilité du parcours et même du diplôme des étudiants. Nous avons eu l'occasion d'en parler hier en réunion de commission, notamment lorsque nous avons abordé les masters à 60 et à 120 crédits.

Madame la Ministre, dans l'article paru le 14 septembre, qui est à l'origine de notre débat thématique, vous posiez vous-même le constat – je suppose sur la base de données qui vous ont été communiquées – que 23 % des étudiants non boursiers ayant commencé leurs études en 2015 ont obtenu leur bachelier en trois ans, contre 29 à 30 % avant l'entrée en vigueur du décret. Parmi les étudiants boursiers de la même cohorte, ils n'auraient été que 11 % à obtenir leur bachelier en trois ans, contre 18 à 19 % auparavant. Les signaux d'alerte lancés par les établissements semblent donc se marquer dans les statistiques.

Pouvez-vous, Madame la Ministre, développer davantage les constats chiffrés posés? Comment les taux de réussite et d'abandon ont-ils évolué depuis l'entrée en vigueur du décret? Ces chiffres ont-ils été documentés? Observez-vous une augmentation du temps moyen parcouru dans l'enseignement sans obtention d'un diplôme ou du temps moyen nécessaire à l'obtention d'un diplôme? Dans l'affirmative, dans quelle proportion?

Par ailleurs, les dispositifs mis en place par le décret étaient normalement censés participer au pilotage. Je pense en particulier au groupe de travail chargé du suivi du décret, le CRACOSE. Dans le processus d'évaluation tel qu'il a été organisé, l'ARES a rendu un avis le 30 juin 2020. S'est-elle appuyée sur un comité d'experts internationaux, comme le prévoit la DPC? Dans l'affirmative, comment ce comité se composait-il? Comment ces experts ont-ils été sélectionnés et quels constats ont-ils posés? Quelles éventuelles propositions ont-ils émises? De la même manière, le CRACOSE a-t-il remis lui aussi un avis? Quelles en sont les principales conclusions? Quelle est la place du conseil d'orientation dans le processus que vous voulez mettre en place pour évaluer et, peut-être, modifier le décret? Si ces évaluations ont été faites, quels acteurs de terrain y ont été associés, en particulier parmi les acteurs qui sont liés au parcours de carrière?

Dans l'article de presse que j'ai évoqué auparavant, je prenais également connaissance des premières orientations que vous vouliez donner à la réforme. Parmi celles-ci, l'une a visiblement causé l'émoi d'une partie des bancs de la majorité: l'obligation de réussir la première année de bachelier en deux années maximum et l'ensemble du cycle en cinq ou six années. Vous prévoyez également de renforcer l'étanchéité entre les cycles de bachelier et de master.

Concernant les premières orientations que vous évoquiez dans la presse, estimez-vous que l'année d'étude est acquise à partir de 45, 50, 55 ou 60 premiers crédits? Ce nombre de crédits a son importance. Selon que vous disiez que c'est 45 ou 60, certains s'énerveraient ou s'agiteraient sans doute moins fort pendant leur prise de parole. L'avancement de la date limite des inscriptions affecte-t-il les possibilités de réorientation au cours de l'année académique?

Avez-vous effectué, en partenariat avec établissements, des simulations relatives à l'incidence potentielle de vos propositions sur le parcours de réussite des étudiants, en tenant compte par exemple – comme vous l'avez fait dans vos constats – de l'effet sur les étudiants boursiers et non boursiers? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il?

Dans les contributions des établissements figurant en annexe à l'avis de l'ARES, d'autres articles sont identifiés comme «à réviser» ou «à clarifier», notamment la quadrimestrialisation des contenus, les notes absorbantes et la CEPERI, les cohabilitations, les codiplômations et les règles de finançabilité. Bref, Madame la Ministre, si vous aviez besoin d'arguments pour revoir le décret, rien que l'avis de l'ARES et le nombre d'articles pointés nécessiteraient une révision en profondeur! Pouvez-vous me donner les premières indications sur les modifications d'autres aspects du décret?

Je voudrais rappeler qu'en 2015, le conseil d'administration de l'ARES avait justement confié à un collège d'experts externes la mission d'établir un diagnostic et de dégager des perspectives sur divers enjeux de l'enseignement supérieur. Ces travaux ont donné lieu à un rapport qui s'intitulait «*L'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2030*» et qui proposait 18 mesures concrètes: le renforcement de l'autonomie des établissements; une nouvelle approche du pilotage et de la gouvernance des politiques d'enseignement supérieur; la mobilité entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel; la mise en place de tests d'orientation obligatoires; et le développement de programmes de premier cycle plus généralistes avec une spécialisation progressive, etc.

Soyons bien clairs: je ne fais pas miennes l'ensemble des mesures suggérées dans ce rapport. Je reconnais cependant que cette contribution – qui avait pour horizon 2030 – a permis de déterminer de nombreux sujets sur lesquels nous pourrions nous pencher. J'admets que plusieurs propositions du rapport relèvent du tabou. Il vaudrait la peine de reprendre ce rapport pour ne pas repartir de zéro!

Je voudrais savoir si, du côté du gouvernement, ce rapport a définitivement été classé sans suite ou si les pistes suggérées seront étudiées et débattues dans le cadre de la réforme que vous menez. Au-delà des nécessaires ajustements du titre 3 dont nous parlons depuis le début de ce débat, soit l'organisation académique des études, nous ne pouvons pas non plus faire l'économie politique d'une évaluation du titre 2 du décret, c'est-à-dire le nouveau paysage institutionnel de l'enseignement supérieur.

La DPC prévoit d'ailleurs une réflexion quant aux améliorations éventuelles à apporter aux structures de l'enseignement supérieur: ARES, pôle académique, etc. Ces structures sont souvent pointées comme chronophages par les directions et les personnels des établissements. Par ailleurs, la nécessité de préserver l'autonomie des établissements nous enjoint aussi à évaluer la manière dont ces organes se développent dans le strict respect des missions qui leur sont dévolues.

Madame la Ministre, au-delà de l'organisation des études, une réflexion a-t-elle été ouverte sur les nouvelles structures créées par le décret? Une évaluation du statut des missions et du fonctionnement de l'ARES et des pôles académiques a-t-elle été effectuée? Si oui, qu'en ressort-il? Votre réforme intègre-t-elle des modifications du titre 2 du décret?

Enfin, votre sortie médiatique a visiblement quelque peu crispé les partenaires de la majorité, à croire qu'ils apprennent au jour le jour comment nous fonctionnons en politique. (*Rumeurs*)

Je signale que d'autres ministres de ce même gouvernement font visiblement des sorties sans

concertation préalable au gouvernement, mais tout ceci ne me regarde pas. Par contre, ce débat me regarde et je voudrais savoir si vous avez entamé des discussions au sein de votre gouvernement. Vos collègues vous suivent-ils dans vos orientations?

M. le président. – La parole est à M. Disabato.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, si je devais vous classer dans un style musical, je vous rangerais plutôt dans la catégorie musique classique. C'est pourquoi votre rentrée en mode «*Pump It Up*» m'a un peu surpris.

Le paysage de l'enseignement supérieur pourrait passer pour quelque chose d'assez technique, alors que les conséquences sur la vie des étudiants et sur les institutions qui les accueillent sont importantes. La réforme votée en 2013 et mise en place en 2014 a modifié le parcours des étudiants.

Après cinq ans d'application, il était temps d'évaluer la situation. Les négociateurs de la Déclaration de Politique communautaire (DPC) ont d'ailleurs prévu de le faire avec ordre et méthode. Je me souviens très bien de ce décret puisque j'étais un des trois rapporteurs, le seul aujourd'hui encore présent au sein de notre Parlement. Je me souviens de l'avoir voté.

Nous avons pu assumer le texte, tel qu'il a été élaboré à l'époque. Bien sûr, des effets pervers ont été enregistrés. On a rarement observé une telle unanimité dans le monde de l'enseignement supérieur. Étudiants, syndicats comme établissements d'enseignement sont tous d'accord pour dénoncer les effets pervers de ce décret «Paysage» dans sa forme actuelle.

Les constats sont là avec notamment un allongement considérable de la durée des études et de surcroît, comme vous l'indiquez dans une interview, surtout chez les étudiants déjà précarisés. Vous soulignez également que seuls 23 % des étudiants non boursiers ayant commencé leurs études en 2015 obtiennent leur bachelier en trois ans alors qu'ils étaient auparavant 29 à 30 %. S'agissant des boursiers de la même cohorte, sur lesquels notre attention est encore plus attirée, ils ne sont plus que 11 % à tenir dans les temps alors qu'avant l'adoption de ce décret ils étaient encore 18 à 19 %. Je vous poserai donc la même question que M. Casier tout à l'heure: d'où viennent ces chiffres, puisqu'en en cherchant la source, je ne les ai pas trouvés? Ces éléments sont intéressants s'ils sont effectivement vérifiés, mais je trouve important que nous puissions disposer des sources exactes pour déterminer comment cette étude a été réalisée.

Les étudiants sont aussi parfois perdus dans leur cursus avec certains crédits qu'ils poursuivent d'année en année, avec ce fameux symbole du

mémoire qu'on termine avec encore des crédits à valider en bachelier.

Enfin, nous constatons aussi une surcharge administrative pour les établissements avec une gestion individualisée des parcours extrêmement lourde. Pour l'anecdote, mon collègue Rodrigue Demeuse m'expliquait récemment que lorsqu'il était assistant, lors de la première cohorte arrivant en troisième bachelier, ils étaient plus d'assistants dans la salle que d'étudiants proclamés. Vous voyez donc que cela peut aussi avoir des effets insoupçonnés.

Pourtant, comme je l'ai dit, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. L'esprit du décret est positif. Celui-ci permet d'offrir plus de liberté et de souplesse aux étudiants.

En ce qui concerne la discussion sur la réussite du bachelier en deux années, on risque vite de tomber dans un excès ou l'autre. Dans une excellente interview de la rectrice de l'Université libre de Bruxelles (ULB) – je me félicite que ce soit la deuxième fois qu'une femme est à la tête d'une grande université – elle soulignait le risque de mettre en difficulté les plus faibles. À ce titre, je ne comprends pas très bien la position du PTB qui souhaite un retour à des années d'études classiques.

On peut critiquer beaucoup de choses, comme le financement prévu par le décret. On peut vous dire des choses, Madame la Ministre, sur les éléments que vous apportez dans cette réforme. Mais on ne peut pas vous accuser d'être responsable du manque de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sauf erreur de ma part, nous n'avons donc pas de ressources propres. C'est pourquoi je trouve que cette critique est un très mauvais procès à vous faire.

Il y a certes un manque de financement et tous les groupes s'accordent à le dire, qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition. Aujourd'hui, force est de constater que la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles est inquiétante. Pour l'instant, on passe par la charge d'emprunt et on peut se permettre de le faire parce que les taux d'intérêt sont bas. Mais nous devons être attentifs à ne pas trop charger la barque.

J'en reviens à mon propos initial: il faut aujourd'hui revoir le dispositif pour améliorer le système et mettre un terme aux effets négatifs observés. Cette démarche doit se faire dans le respect des différents acteurs impliqués: les établissements, leur personnel et les étudiants. Chacun doit pouvoir être écouté et entendu, comme le dirait mon copain Jean-Luc Crucke.

Pour pouvoir traiter ce dossier important de la réforme du décret « Paysage », il est essentiel de respecter la DPC, toute la DPC, rien que la DPC qui prévoit une méthode claire et spécifique.

Elle prévoit d'impliquer dans l'analyse un groupe d'experts internationaux et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

Madame la Ministre, la consultation d'un comité d'experts internationaux aura-t-elle bien lieu? Qui seront les membres qui intégreront ce comité? Quel est l'agenda du gouvernement dans ce domaine? Quand pourra-t-il être fixé?

Un autre enjeu est celui du timing. Cela doit être une priorité, car beaucoup sont favorables à ce que cette réforme se fasse assez rapidement. En respectant chacun, les délais que vous vous êtes accordés pour la mise en œuvre de cette réforme sont-ils tenables?

L'ARES, dans son avis du 30 juin, a indiqué «Considérant qu'il est demandé à l'ARES de coordonner cette évaluation des titres 3 par des experts internationaux, ce qui s'avère impossible en un temps aussi restreint » et encore «Considérant qu'en raison de cette procédure d'urgence, qui aurait pu être évitée, le Conseil d'administration de l'ARES n'a matériellement pas le temps d'instruire un dossier de cette importance dans des conditions satisfaisantes et que, en conséquence, toutes les dispositions ne peuvent être analysées comme il se devrait».

D'autre part, en réponse à mon collègue M. Demeuse, vous répondiez le 25 mai dernier à l'une de ses questions en indiquant: «En parallèle, j'ai interrogé le conseil d'administration de l'ARES pour obtenir une évaluation formelle du décret et j'ai chargé mon administration de constituer le comité d'experts internationaux comme le prévoit la DPC. La crise sanitaire actuelle a évidemment retardé l'organisation pratique de cette consultation, mais celle-ci sera bien organisée.» Je reviens sur ce point: est-ce que le *timing* de la réforme est tenable alors que vous avez indiqué mettre en œuvre cette réforme à la rentrée académique 2021-2022?

D'autre part, dans le cadre l'évaluation prévue par la DPC, la volonté a été exprimée de réfléchir aux améliorations éventuelles à apporter aux structures de l'enseignement supérieur, l'ARES et les pôles académiques. Ce volet a-t-il déjà pu faire l'objet de propositions de la part des acteurs concernés? Pouvez-vous nous indiquer si votre volonté est toujours d'opérer dans cette réforme des ajustements aux structures? Quelle est votre analyse du fonctionnement actuel de cet ensemble? Enfin, Madame la Ministre, pouvez-vous revenir sur la mise en place des balises de la DPC, de manière plus large, et nous dresser les grandes lignes de ce qui ressort à ce stade des différentes démarches?

M. le président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Dans le prolongement des propos de mon collègue Manu Disabato, la réforme du décret «Pay-

sage» dont il est question est évidemment fondamentale. Il va falloir gravir une énorme montagne et l'ascension ne sera pas simple. Nous nous en sommes rendu compte au vu des réactions provoquées par les annonces de la semaine dernière. C'est pourquoi, pour le groupe Ecolo, il semble indispensable de mener la réforme dans le respect de deux conditions vraiment essentielles.

Premièrement, la concertation est nécessaire. Pour les écologistes, la seule façon pour que la réforme fonctionne est d'impliquer et d'écouter l'ensemble des acteurs du secteur. Je suis persuadé que cette réalité dépasse évidemment notre famille politique. En effet, la réforme du décret «Paysage» va à nouveau bouleverser la vie de centaines de milliers d'étudiants. Pourtant, leurs préoccupations doivent être prises en compte au même titre que celles des établissements. Nous devons aussi nous concerter avec le personnel qui a été rudement sollicité par l'application du décret et la réforme, mais aussi avec les syndicats et les acteurs administratifs de l'enseignement supérieur. Ce n'est qu'à travers ces échanges que nous réussirons le changement. Dès lors, Madame la Ministre, j'aurais souhaité vous entendre sur la question de la concertation. Comptez-vous mener cette dernière tant pour l'évaluation du décret actuel que pour la mise en œuvre du nouveau décret?

Deuxièmement, l'objectif de la réforme doit être l'aide à la réussite des étudiants. Si nous modifions le décret «Paysage», c'est avec l'intention que vraiment tous les étudiants aient les moyens de réussir leurs études. Il est fondamental de garder ce but à l'esprit. Un vrai risque est de se perdre dans la technicité du texte et de finalement en oublier l'essentiel. Nous ne devons pas loucher le coche cette fois-ci. Force est de constater que, si l'échec s'est aggravé avec le décret, il était déjà bien présent avant. Lors de cette réforme, nous devons nous concentrer sur la réussite des étudiants. Ce volet-là est tout aussi important que de connaître le nombre de crédits à obtenir dans le courant de la première année. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les pistes de réflexion développées au sujet de l'aide à la réussite et de l'accompagnement des étudiants?

Concernant le parcours, le défi est d'assurer une plus grande fluidité afin de favoriser la réussite. Nous devons faire savoir que le cadre en évolution devra être lisible et stable pour les étudiants, les familles, le personnel, les établissements, qui doivent être soutenus lors de l'élaboration et du suivi des différents parcours étudiants. Nous aurons évidemment l'occasion d'y revenir.

Je voudrais aussi profiter de ce débat sur le décret «Paysage» pour revenir sur une question qui a fait l'actualité ces derniers jours et que vous avez évoquée tout à l'heure en réponse à la question d'actualité de Mme Schyns. Il me semble important d'insister à nouveau sur les refus

d'inscription prononcés par certains établissements à l'encontre d'étudiants. Ces refus sont parfaitement illégaux; je vous remercie d'ailleurs de l'avoir rappelé. Il s'agit d'un phénomène qui prend de l'ampleur et il est important de rappeler haut et fort qu'étudier, c'est un droit, et que l'égal accès de tous les étudiants aux études supérieures est une des valeurs fondamentales de notre système. La réforme du décret «Paysage» doit absolument maintenir ce principe.

En outre, cette affaire montre qu'il ne suffit pas de prévoir des règles; il faut aussi pouvoir les faire appliquer. À cet égard, je tiens à saluer le travail de grande qualité accompli par les commissaires de gouvernement pour faire respecter le droit sur le terrain. Il n'en reste pas moins que nous devons rester attentifs à l'accessibilité des recours, à leur effectivité, à leur rapidité et à leur force contraignante. Ces éléments doivent également faire intégralement partie de la réflexion dans le cadre de la réforme du décret «Paysage». En effet, peu importe la qualité d'un texte, il ne sert à rien s'il n'est pas appliqué. C'est donc un point d'attention sur lequel nous devons absolument travailler.

Je voudrais terminer en abordant un dernier volet nécessaire à la réflexion dans le cadre de cette réforme: celui des stages. Ce sujet revient très régulièrement dans l'actualité: l'encadrement des stages est parfois réellement problématique, ils impliquent souvent des coûts élevés pour les étudiants, les évaluations ne sont pas toujours suffisamment précises, un tiers des étudiants se plaint de harcèlement, etc. Or, ces stages constituent une étape de plus en plus indispensable dans la plupart des parcours de formation. Un cadre juridique est donc nécessaire et nous pourrions profiter de la réforme du décret «Paysage» pour aborder cette question.

Cette réforme doit être vue comme une occasion d'améliorer fondamentalement le quotidien de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et d'être au service de la réussite d'un maximum d'étudiants. C'est en tout cas la volonté du groupe Ecolo et c'est dans cette direction que nous travaillerons avec l'ensemble de nos partenaires, tant dans notre Assemblée qu'en dehors, dans le monde de l'enseignement supérieur.

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez aux parcours des étudiants dans l'enseignement supérieur et aux mesures à prendre pour que chacun dispose d'une formation adéquate. Le décret «Paysage» adopté en 2013 avait pour objectif de

redessiner le paysage de l'enseignement supérieur et de redéfinir l'organisation académique des études.

Ces objectifs étant tout à fait ambitieux et louables, ma volonté n'est aucunement de modifier le décret de fond en comble. Bien au contraire, la progression par accumulation de crédits a toute sa valeur. Cependant, force est de constater que ce décret a eu des effets pervers sur le parcours des étudiants. Ce genre de répercussions est inévitable pour un décret de cette ampleur. Il faut pouvoir y remédier. Le passage d'une organisation académique par année d'études à un système d'accumulation de crédits a entraîné un allongement des études pour une série d'étudiants et une surcharge de travail pour les services administratifs des établissements. En outre, ce système n'a pas contribué à augmenter le taux de diplomation, contrairement à son objectif initial.

Sept ans après l'adoption du décret, le monde académique dans son ensemble fait état de difficultés dans sa mise en œuvre. Pour remédier à ces obstacles, il est nécessaire d'adapter, à court terme, certaines dispositions relatives au parcours individuel des étudiants et aux conditions de réussite. Les chiffres du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) pour la cohorte entrée en 2015-2016 ont montré que le décret contribuait à un allongement des études et à la précarisation des étudiants. Depuis l'entrée en vigueur du décret en 2014, seul un cinquième des étudiants ayant réussi au moins 45 crédits sur 60 au premier bloc a terminé leur parcours dans les temps.

En outre, ce sont les étudiants les plus fragiles qui souffrent davantage de cette absence de cadre. Seuls 11 % des étudiants boursiers obtiennent aujourd'hui leur diplôme de bachelier à un rythme normal contre 18 % avant l'entrée en vigueur du décret «Paysage». D'après les indicateurs dont je dispose, le taux de réussite global n'a pas augmenté. Cela démontre que l'allongement des études ne profite pas directement aux étudiants. Est-il judicieux de continuer à permettre aux étudiants de passer jusqu'à dix-sept fois le même examen, avec à la clé une réussite à l'usure, alors qu'une réorientation aurait pu être plus fructueuse? Toujours selon les chiffres du CRef, 27,5 % des étudiants inscrits en 2010-2011 ont obtenu leur bachelier en trois ans. Pour les étudiants inscrits en 2015-2016, le chiffre atteint seulement 20 %.

Ces chiffres sont connus et ont déjà été divulgués. Je vous invite à ce propos à vous référer aux interpellations, questions parlementaires et rapports adressés à mon prédécesseur. En réaction à ce constat, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de procéder à une évaluation du décret «Paysage» en vue d'ajuster le parcours individualisé de l'étudiant et de renforcer ses chances de réussite, de réduire les contraintes administratives, d'éviter un allongement de la

durée des études et enfin de modifier le décret en fonction des résultats de cette évaluation.

Dès mon entrée en fonction, j'ai rencontré personnellement tous les représentants des opérateurs terrain et j'ai chargé mon cabinet d'organiser une consultation en deux temps. Au mois d'octobre 2019, nous avons rencontré l'administration de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), les commissaires et délégués du gouvernement auprès des établissements d'enseignement supérieurs ainsi que des représentants de l'administration. À la fin du mois de novembre 2019, nous avons mené des rencontres informelles et individuelles avec des représentants des universités, des hautes écoles et des écoles supérieures des arts (ESA). La FEF a également été invitée à faire part de ses observations. Cette phase a permis de prendre toute la mesure des problèmes rencontrés et de réfléchir aux modifications décrétales les plus à même de les résoudre, sans pour autant réformer le décret en profondeur et en restant fidèle au système d'accumulation des crédits.

Une deuxième phase plus formelle devait être entamée au mois de mars 2020. Elle a été reportée au début du mois de mai, en raison de la crise sanitaire. Conformément aux engagements de la DPC, j'ai ainsi sollicité le conseil d'administration de l'ARES afin qu'il procède à une évaluation et consulte des experts internationaux.

L'ARES m'a informée qu'il ne serait pas possible de procéder à l'évaluation par des experts internationaux dans le délai imparti, compte tenu du contexte sanitaire. Son conseil d'administration a toutefois remis un avis complet le 30 juin 2020. La FEF, qui n'a pas eu le temps de contribuer à l'avis de l'ARES, m'a transmis son avis le 2 juillet 2020.

Dans son avis, l'ARES souligne que le décret est assorti de nombreux effets indésirables sur le parcours des étudiants et le fonctionnement des établissements. Elle pointe notamment un allongement significatif des études, menant dans de nombreux cas à des abandons parfois très tardifs ou à des impasses, à une dilution de la notion de réussite ainsi qu'à une augmentation des contraintes administratives, liées notamment à l'inscription et à l'élaboration des programmes annuels de l'étudiant (PAE).

Selon l'ARES, il convient de baliser le parcours de l'étudiant, en lui indiquant plus rapidement et plus clairement la voie à suivre pour avancer dans ses études. Elle propose de recréer la perception que le premier bloc doit être achevé avant de poursuivre les études et que la situation normale de réussite est la validation de 60 crédits du programme, de restreindre l'accès au deuxième cycle selon des modalités plus coercitives qu'actuellement, ainsi que de clarifier et simplifier le calcul de finançabilité, à la fois pour les étu-

dians et le personnel des établissements d'enseignement supérieur. L'ARES considère en effet qu'il est tout à fait anormal qu'un étudiant ne puisse pas déterminer, sans explication, s'il est finançable ou pas.

Depuis plus d'un an, de nombreux acteurs m'ont fait part de leurs avis, réflexions et constats. Je m'étonne donc de lire qu'il n'y aurait eu aucune consultation dans le processus de réflexion.

Nous disposons, grâce au travail effectué par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) lors des évaluations programmatiques, de constats établis par des acteurs et des experts internationaux, qui corroborent les échos des acteurs de terrain.

Afin de pouvoir concrétiser une réforme dès l'année prochaine et venir en aide aux étudiants précarisés, dont la situation s'est encore aggravée avec la crise sanitaire, j'ai fait appel, dès l'annonce de l'impossibilité pour l'ARES de coordonner une expertise internationale, aux services de Catherine Dehon, professeure et ancienne vice-rectrice de l'Université libre de Bruxelles (ULB), et qui a publié dans de nombreuses revues internationales. En tant que spécialiste des statistiques et de l'économie de l'éducation, Mme Dehon nous a transmis des études statistiques récentes afin de vérifier les constats émanant du terrain.

Le comité de suivi instauré par l'article 151/1 du décret «Paysage» est un groupe technique chargé de faire des recommandations au conseil d'administration de l'ARES. Ce comité n'a pas encore été mis sur pied. Je viens de recevoir de l'Administration générale de l'enseignement (AGE) les noms des membres proposés par les parties qui le composent. Une première phase de concertation informelle sera suivie d'une phase institutionnelle, qui permettra à l'ARES, les étudiants, les fédérations des PO de donner leur avis formel sur le projet de réforme que je leur soumettrai.

Les constats des différents acteurs de l'enseignement supérieur ont été confrontés à la réalité, sur la base de l'analyse des parcours des étudiants dans plusieurs études: l'analyse du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), l'analyse de la commission de l'aide à la réussite de l'ARES, des mémoires d'étudiants et des articles scientifiques en préparation.

Les données mentionnées dans la presse proviennent de la note de travail du CRef sur l'évaluation du titre III du décret «Paysage». Des analyses similaires sont en cours avec l'administration de l'ARES qui examine le parcours des étudiants dans les hautes écoles et dans les écoles supérieures des arts (ESA). Ainsi, on constate qu'il y a moins de diplômés du bachelier en trois ans sous le décret «Paysage» que sous le décret de Bologne. Pour les universités, on passe de 27 % (2011-2012) à 23 % (2014-2015) et, plus inquiétant, à 20 % (2015-2016). Pour les hautes

écoles, on passe de 27 % (2011-2012) à 21 % (2015-2016). Je souhaite promouvoir de concert l'excellence et l'égalité des chances. Or, je suis préoccupée, car parmi les étudiants boursiers inscrits à l'université, seuls 11 % sont diplômés à l'heure actuelle dans leur bachelier, alors que sous le décret de Bologne, ils étaient 18 %.

L'analyse du taux de diplomation après trois années d'étude en bachelier révèle que 84 % des étudiants qui obtiennent entre 45 et 59 crédits, à l'issue de la première année, n'arrivent pas être diplômés en trois ans. Il faut aussi ajouter que le nombre d'étudiants réussissant l'entièreté du programme de la première année de premier cycle est passé de 34,06 % (2010-2011) à 26,54 % (2015-2016). Le passage en poursuite d'étude à partir de 45 crédits induit donc une fausse idée de réussite, car la plupart de ces étudiants mettront au minimum une année de plus.

Les étudiants BAMA, à savoir ceux qui sont en master avec, dans leur programme, un certain nombre de crédits de bachelier à acquérir, sont en augmentation: ils étaient 5 % en 2015-2016; ils sont 13 % en 2019-2020. Cette situation est un cadeau empoisonné.

Enfin, l'allongement des études provoque une diminution du financement par étudiant des établissements d'enseignement supérieur. En effet, dès lors que les étudiants mettent plus de temps à être diplômés, ils sont plus nombreux à être en même temps dans le système. Dans un contexte d'enveloppe fermée, cette situation contribue au définancement de l'enseignement supérieur et à l'augmentation de la précarité étudiante. Ainsi, l'allongement des études implique une augmentation structurelle d'environ 10 % des étudiants dans le premier cycle et un définancement de la même ampleur. Ces statistiques et les différentes analyses que j'ai mentionnées montrent malheureusement que les modifications des parcours des étudiants introduites dans le décret ont eu pour conséquence d'enlever certaines balises de réussite, aussi bien pour les étudiants que pour les jurys, et ont provoqué, dans certaines situations, des non-sens pédagogiques dans l'évolution des cursus. Ces constatations interviennent malgré des investissements supplémentaires des institutions d'enseignement supérieur dans l'accompagnement des étudiants, aussi bien en matière d'orientation, de méthodologie que de réorientation.

Mesdames et Messieurs les Députés, à la vue de ces constats, il m'apparaît nécessaire, non pas de supprimer la philosophie du décret «Paysage», avec son système d'accumulation de crédits, mais de baliser davantage le tout début du parcours de l'étudiant. Actuellement, un étudiant qui acquiert 45 crédits du premier bloc peut d'office poursuivre ses études, sans obligation de réussir les 15 crédits restants, ce qui mène à des situations parfois dramatiques. Le sac à dos trop lourd peut être explosif puisque, en fin de parcours, sans acquisition de ces crédits, il n'y aura pas de di-

plomation. C'est un mauvais service à rendre aux étudiants. Un professeur m'expliquait le cas d'une étudiante qui a passé 17 fois le même examen et évoquait cette réussite à l'usure. Dans l'intérêt des étudiants, désormais, pour le premier bloc, je propose que la réussite soit fixée à 60 crédits. L'étudiant qui n'aurait pas acquis ses 60 crédits du bloc 1 au terme de sa première année resterait inscrit en première année de premier cycle et la priorité sera mise sur la réussite des crédits restants. L'idée n'est aucunement de bloquer l'étudiant. Nous ne sommes pas dans une logique de redoublement. Les possibilités d'anticiper des crédits, donc de compléter son programme avec des crédits du bloc 2 seront prévues, mais jamais pour charger excessivement la barque. C'est un message clair: l'étudiant doit d'abord se concentrer sur ce qui lui manque pour terminer son bloc 1. C'est une mesure d'aide, car, comme le montrent les statistiques, peu d'étudiants arrivent à récupérer leur retard lorsqu'ils n'ont pas acquis tous les crédits du bloc 1.

En cas de conflits d'horaire, l'étudiant privilégié souvent les nouveaux cours plutôt que ceux qui n'ont pas été réussis. Il est nécessaire de réorienter plus rapidement les étudiants qui ne se trouvent pas dans le bon parcours. Pourquoi? Pour limiter le risque qu'ils se retrouvent non financés après plusieurs années passées dans un cursus et qu'ensuite, la porte d'une formation dans le supérieur se referme à tout jamais sur eux. C'est pourquoi, afin de ne pas les pénaliser, la limite de deux ans concernera uniquement la réussite de 60 crédits d'un même cursus. Si l'étudiant se réoriente une première fois, l'année perdue ne sera pas comptabilisée, puisqu'il ne s'agira pas du même cursus. Nous savons en effet qu'il existe un problème d'orientation, mais également d'auto-évaluation au terme de l'enseignement obligatoire.

Par ailleurs, les jurys pourront toujours tenir compte de circonstances exceptionnelles pour ne pas que l'échec soit automatique si l'étudiant n'a acquis que 55 crédits sur 60. Dans la même optique que pour la réussite du bloc 1, je proposerai de réintroduire plus d'étanchéité entre le bachelier et le master. Les données disponibles actuellement montrent en effet que, parmi les étudiants qui commencent le master avec des résidus de bachelier, à savoir les étudiants BAMA, la quasi-totalité prendra au moins une année supplémentaire pour finaliser les crédits du bachelier et du master. On le voit ici encore, l'accumulation des crédits pourrait finalement ne pas profiter aux étudiants concernés. La réforme que j'envisage vise tout à la fois l'excellence et l'égalité des chances. Elle se veut par essence une aide à la réussite. Et parce que nous savons que l'enseignement obligatoire ne donne pas forcément à tout le monde les codes pour réussir dans l'enseignement supérieur, d'autres mesures doivent également être envisagées. L'accès aux études supérieures ne peut pas

être restreint par des inégalités socio-économiques.

Dans ce cadre, renforcer les informations données aux étudiants du secondaire et encore mieux les accompagner dans leur choix d'étude est crucial. Par ailleurs, l'aide à la réussite à laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre un budget de plus de 83 millions d'euros doit être revue et rendue plus efficace. Il faut clarifier les bases pédagogiques, identifier rapidement les faiblesses et proposer un soutien pédagogique ciblé, de manière à ce que ce soient les étudiants qui en ont véritablement besoin qui y recourent. Pour l'instant, ce sont en général les étudiants qui en ont le moins besoin qui y font appel. Je me réjouis de travailler avec vous en ayant cet objectif spécifique en tête.

Comme Mme Greoli et d'autres l'ont souligné, l'avis de l'ARES contient d'autres points pour lesquels des propositions concrètes sont formulées. L'urgence est, selon moi, à la révision des parcours et donc à l'aide à la réussite. Les autres aspects feront l'objet d'une évaluation distincte.

Cette réforme est importante, car la matière grise de nos étudiants est la seule matière première dont nous disposons en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faudra investir dans l'enseignement supérieur sur les plans législatif et financier, comme nous avons investi, à juste titre, dans l'enseignement obligatoire avec le Pacte pour un enseignement d'excellence. Et cela, malgré notre situation budgétaire très difficile. Le moment est donc venu de refinancer l'enseignement supérieur. Ce n'est pas l'un ou l'autre. Nous y arriverons ensemble ou nous échouerons ensemble. Il s'agit d'un enjeu pour le gouvernement dans son ensemble.

Je me réjouis de travailler avec vous tous sur ce chantier dans une logique de concertation afin de placer le curseur au bon endroit pour réformer le parcours des étudiants. Nous savons, en effet, que trop de flexibilité pénalise fortement certains étudiants.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre pour les précisions que vous avez pu nous apporter dans ce débat très important. Je suis heureux de vous entendre confirmer que le principe de l'accumulation des crédits – essentiel dans ce décret – vous tient à cœur et ne sera donc pas remis en question. Madame Bernard, je ne pense pas que la situation d'un étudiant qui ne pouvait pas accumuler des crédits et qui s'efforçait de réussir une année – quitte, parfois, à ne suivre qu'un seul cours pour y parvenir – allait dans le sens de l'aide à la réussite des étudiants! De même, si l'on peut considérer que le curseur a peut-être été trop loin dans le sens opposé, revenir à la logique d'année d'étude *stricto sensu* – qui implique la réussite de l'ensemble des crédits s'y

rapporçant – ne me paraît pas aller dans le sens de la réussite des étudiants! Au contraire, il me semble que c'est aller dans le sens de l'exclusion des étudiants les plus faibles. Pour cette raison, Madame la Ministre, je suis heureux de vous savoir en faveur de l'accumulation des crédits.

Par contre, si je peux comprendre l'argument budgétaire, une réforme du décret «Paysage» ne doit pas devenir une variable d'ajustement budgétaire du financement de notre enseignement supérieur. Vous avez évidemment raison de dire qu'en toute logique, plus les étudiants sont nombreux dans le système, plus le financement par étudiant baisse. Mais cet argument pourrait faire dire à certains qu'il suffit d'avoir moins d'étudiants pour que le financement par tête de pipe soit plus important! Pousser la logique de cet argument plus avant, c'est aboutir à un enseignement élitiste puisqu'il s'agira d'exclure la majorité des étudiants pour assurer le financement de quelques-uns! Je ne dis pas que c'est ce que vous avez dit, mais il nous faut rester très vigilants. Tout à l'heure mon collègue du MR parlait d'un «processus fluide», mais il ne faudrait pas que celui-ci en devienne «glissant» et implique l'exclusion d'étudiants pour des raisons budgétaires. En d'autres termes, on ne peut pas motiver une réforme du décret «Paysage» sur la base d'un argument budgétaire.

Je voudrais aborder un dernier élément. Vous évoquez les enjeux de l'aide à la réussite et la nécessité de rendre plus rigides les premiers blocs. Je peux comprendre la logique que vous suivez et, comme vous le disiez, une réforme de cette aide à la réussite est absolument essentielle. Tous les étudiants qui arrivent en première année de bachelier ne possèdent pas les mêmes outils, que ce soit au niveau culturel, en termes de compréhension des matières ou de compétences. Nous devons absolument veiller à ce qu'aucun élément de la réforme ne se transforme en un autre effet pervers allant à l'encontre des étudiants. Une réforme de l'aide à la réussite et au choix d'orientation des études dès le début de la première année de bachelier est donc effectivement primordiale. Cependant, toutes les mesures de limitation dans le temps, quelles qu'elles soient, en deux ou trois ans, de la première année de bachelier ou du bachelier dans son ensemble, risquent finalement de nuire à des étudiants défavorisés sur le plan socio-économique. Ce n'est absolument pas ce que nous voulons.

Tels sont les trois points que je voulais aborder en priorité. Pour le reste, nous serons évidemment à vos côtés pour construire cette réforme en profondeur et nous serons également prêts à aborder l'ensemble des points qui restent à discuter. Vous avez précisé quelques éléments par rapport à la réussite de la première année du bachelier. Il y a sûrement encore matière à discuter à ce sujet. Comme vous, nous voulons mener à bien une ré-

forme dans l'intérêt des étudiants et des enseignants.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Nous avons montré les difficultés énormes que l'application de ce décret «Paysage» pose pour beaucoup d'étudiants. Certains membres de notre Assemblée ont cité certains effets pervers, mais ils sont si nombreux que cela ne fait que confirmer ce que nous disions déjà en 2013: pour les étudiants, ce décret renforce les problèmes d'échec et d'accès à un diplôme d'enseignement supérieur. Pour nous, cette idée de déboulonner l'année d'étude et surtout d'individualiser le parcours des étudiants était une erreur. Il faut y apporter une réponse parce que nous avons la volonté d'assurer à chaque étudiant de réussir ses études le plus rapidement possible et de lui permettre de se lancer dans la vie active. Pour cela, nous devons nous attaquer à des problèmes comme la précarité étudiante, l'aide à la réussite et le financement de l'enseignement supérieur.

Il est un fait que l'enseignement supérieur n'est pas financé correctement. Qui en est responsable? En tout cas, ni les étudiants ni l'un ou l'autre ministre pris de manière individualisée ou personnelle. En réalité, la responsabilité en incombe à un système conçu et voté par tous les partis traditionnels de ce pays, qui fait que l'on doit travailler à enveloppe fermée à l'intérieur de laquelle on est obligé de bricoler.

Cette réalité empêche de disposer de moyens. Conséquence: moins de la moitié des étudiants finissent leur parcours dans les temps. Nous devons absolument refinancer l'enseignement.

En ce qui concerne l'aide à la réussite, il faut développer les possibilités de tutorats et disposer de plus d'assistants et d'élèves moniteurs pour mener à bien les travaux pratiques. Ce sont toutes des mesures très concrètes qui devront être mises en place. Dans ce cadre-là, nous aurons notre part dans le débat, nous serons constructifs, nous aurons des propositions.

En matière de précarité étudiante, il faudra aussi prendre des mesures ambitieuses. Dans le système actuel, les bourses octroyées s'élèvent en moyenne à 800 euros, ce qui permet à ses bénéficiaires de couvrir tout au plus trois mois de loyer, alors qu'une année coûte entre 8 000 et 10 000 euros par étudiant. Il faudra améliorer ce système, par exemple par l'octroi automatique de bourses de manière telle que l'étudiant puisse se dire qu'il peut souffler de ce côté-là et se concentrer sur ses études. Un étudiant sur trois doit travailler. Cela n'est pas normal dans un pays aussi riche que la Belgique.

Tous ces problèmes sont liés et tant qu'on n'y répond pas, ce sont les étudiants qui paient l'addition. Nous devons donc les prendre à bras-

le-corps, ce qui peut mener à remettre en cause le décret «Paysage» voté par tous ici, mais que mon groupe a toujours dénoncé parce qu'il ne permet pas aux étudiants d'avancer sereinement dans leurs parcours et avec la garantie d'une réussite la plus rapide et sereine possible. Nous resterons attentifs et nous continuerons à débattre ici de l'avenir de l'enseignement supérieur.

M. le président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Hervé Cornillie (MR). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir fait le point dans ce dossier en réponse à nos diverses questions. Plusieurs d'entre elles portaient sur les chiffres avancés. Dans votre réponse, vous nous avez donné des précisions sur les sources et les contributions d'experts, qui permettent d'étayer ces données et qui dressent finalement un constat inquiétant des effets du décret «Paysage» sur notre enseignement et sur le parcours de l'étudiant.

Beaucoup de remarques avaient été formulées à propos des signaux envoyés par le terrain. Quand on constate une telle unanimité à ce niveau, tous angles de tir confondus, concernant les effets pervers du décret, cela doit nous encourager à envisager cette réforme. Il doit y avoir un chemin commun qui – et vous avez précisé vos intentions en la matière – préserve un des grands avantages de ce décret: la souplesse dans le parcours individuel de l'étudiant, qui est matérialisée par une accumulation des crédits au fil du temps.

Vous avez également évoqué l'idée de l'anticipation de certains coûts. Là aussi, c'est une bonne chose dans le dispositif qui existe aujourd'hui. Vous nous avez précisé la vision que vous pouviez avoir de la structuration entre le niveau bachelier et le niveau master, avec vraisemblablement une approche différente en fonction des deux niveaux; nous verrons comment évoluent la réflexion et la discussion.

En ce qui concerne le bachelier, j'évoquais des difficultés d'adaptation, voire des difficultés d'orientation. La réflexion sur la réforme des aides à la réussite est nécessaire, car elles doivent, comme vous l'avez relevé, profiter à ceux qui en ont le plus besoin, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui. Il faudra apporter une attention particulière à cette donnée ainsi qu'à la question de l'orientation, non seulement en bachelier, mais aussi en amont. Je pense que des regards croisés sont nécessaires pour améliorer le résultat.

Vous avez, je pense, rassuré la plupart des interlocuteurs ici quant à la concertation qui allait animer ce débat, concertation officielle qui a déjà eu lieu avant d'être quelque peu perturbée par la crise du Covid-19, mais aussi officielle avec l'ensemble des acteurs. Je suis convaincu que cette concertation permettra d'aboutir à un résultat qui soit profitable à l'enseignement et d'abord et surtout, vous l'avez réitéré, à l'étudiant qui est au cœur de cette réforme. Non pas du point de vue de

considérations budgétaires, car il n'est certainement pas une variable d'ajustement, mais bien de l'étudiant qui doit obtenir au terme de son parcours un diplôme qui doit parfois être modulé dans le temps, notamment pour les étudiants des milieux sociaux économiques les plus précarisés. C'est avant tout à eux que l'on pense en défendant cette idée de réforme au nom de l'égalité des chances de chacun des étudiants, mais aussi au nom de l'excellence de notre enseignement. Les deux gagneront à ce que nous réussissions cette réforme, et je pense que vous aurez à ce titre le soutien des partenaires ici présents.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie, même si vous n'avez pas répondu à toutes mes questions. Une série d'entre elles sont en effet restées sans réponse. Je continue pourtant à penser qu'elles n'étaient pas sans importance. Je songe en particulier à celle concernant la manière dont nous évaluerons les titres II et III du décret.

Vous m'avez cependant donné une réponse fondamentale: vous avez réaffirmé ce que vous indiquiez déjà dans votre interview, vous avez conforté les chiffres, vous nous en avez donné l'origine et la pertinence et vous avez donc renforcé ce qui fait l'unanimité dans notre Parlement, à savoir les constats et les champs sur lesquels vous devez travailler, vous et votre gouvernement, avec l'ensemble du Parlement. Cette affirmation forte est une bonne chose. Elle fixe des balises, mais je suppose que, comme moi, vous avez entendu aujourd'hui que celles-ci ne font pas l'objet d'une unanimité, ni même d'une majorité dans votre majorité.

Au nom du cdH, je m'engage à attendre vos textes et à les examiner sans dogme et sans tabou. Sur la base de cette analyse, nous verrons si les constats que nous avons faits de manière unanime conduisent effectivement à une amélioration de la qualité de la formation et du parcours des étudiants, à une vraie lutte contre leur précarisation et à une réelle amélioration du décret.

M. le président. – La parole est à M. Disabato.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Tout ne me semble cependant pas très clair et il aurait été intéressant de pouvoir continuer le débat. Nous devons relire convenablement le compte rendu afin de revenir vers vous lors d'une prochaine réunion de commission.

Certains éléments retiennent mon attention, comme le balisage du parcours des étudiants. L'actuel décret «Paysage» est un peu trop «lâche» et des ajustements sont nécessaires. Mais je pense que nous devons trouver un meilleur point d'équilibre et je fais entièrement confiance au

gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour y arriver.

J'ai entendu parler de «consultation», mais pour moi, la DPC va plus loin en parlant de «concertation». Ce n'est pas la même chose. La concertation fait référence à un échange et à un partage. J'entends bien que vous avez consulté une professeure d'université ainsi que l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES). Dans ce cas, il serait intéressant de nous fournir les résultats de votre analyse. Mais leur intervention porte, je pense, plutôt sur les constats, ceux-ci étant par ailleurs partagés assez unanimement par l'ensemble des groupes politiques, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition.

La question qui se pose se situe plus au niveau des solutions. Je ne vois aucun inconvénient à déroger à la DPC. C'est tout à fait possible démocratiquement. S'il se rend compte que certains éléments ne sont pas faisables à cause d'une crise, le gouvernement peut se positionner sur une autre méthode à définir.

Je suis heureux de vous entendre sur l'aide à la réussite, qui est un sujet auquel j'accorde une grande importance. Cette aide permet l'égalité des chances que nous appelons de nos vœux dans tous les groupes politiques. Il me semble qu'il s'agit là d'un élément essentiel que nous ne percevions pas au départ dans votre communication.

Enfin, j'aimerais dire un mot à propos du personnel qui doit systématiquement absorber les réformes. Nous savons que le mécanisme à une certaine lourdeur et il faut donc veiller à ce que notre timing ne les mette pas dans des conditions intenable. Il sera donc important que le gouvernement se positionne également sur la question du timing. Pour le reste, nous reviendrons vers vous en commission et nous suivrons attentivement les débats d'ici à ce que la réforme soit soumise au Parlement.

10 Projet de décret portant confirmation de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 39 du gouvernement de la Communauté française du 20 juin 2020 visant à relancer les tournages en garantissant les risques liés à la crise du Covid-19 (doc. 117 (2020-2021) n° 1)

10.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Ryckmans, rapporteuse, pour la présentation de son rapport oral.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – La commission a commencé ses travaux par la présentation du projet de décret par M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. Le ministre-président a exposé le projet de décret qui a pour objet de confirmer l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 39 du gouvernement de la Communauté française du 20 juin 2020 visant à relancer les tournages en garantissant les risques liés à la crise de la Covid-19. En effet, les tournages avaient été interrompus en raison de la crise sanitaire. Cependant, la reprise effective des tournages était entravée par l'absence de mécanisme d'assurance du risque lié à la Covid-19, les compagnies refusant d'intégrer de tels risques dans leurs polices.

Le ministre-président a précisé que ce mécanisme temporaire de garantie s'organisait à partir du fonds St'art dans un périmètre et des conditions strictement balisés par l'arrêté n° 39, qui prévoit notamment une franchise et des plafonds. Il a encore précisé qu'à ce jour, aucun sinistre n'était à déplorer.

La garantie fixée dans le délai expirant le 30 septembre 2020 et les problématiques des risques liés à la Covid-19 n'ayant pas totalement disparu – tant s'en faut –, le gouvernement a déposé en commission un amendement proposant de prolonger la date de la garantie jusqu'au 31 décembre 2020. En effet, malgré les discussions en cours avec le secteur, il était clairement apparu qu'au 1^{er} octobre prochain, les compagnies d'assurances continueraient de refuser d'intégrer les risques liés à la Covid-19 dans leurs polices.

Parallèlement, en l'absence de solution fédérale et/ou régionale pour résoudre ce problème, il est impératif de prolonger le Fonds de garantie de trois mois afin d'assurer la continuité des tournages et de la relance de l'ensemble du secteur. Un amendement n° 1 a été déposé, imprimé et distribué aux membres de la Commission.

Lors de la discussion qui a suivi cette présentation, tous les intervenants se sont unanimement réjouis de la reprise des tournages et de leur impact positif sur l'économie.

M. Hardy a demandé s'il était possible de mettre en place un fonds de garantie similaire pour les autres secteurs des arts de la scène. Il s'est interrogé sur l'état des discussions avec les Régions et le pouvoir fédéral sur cette problématique et sur le dispositif de quarantaine.

M. Daele s'est félicité de la proactivité de la ministre de la Culture et du gouvernement dans ce dossier. Il a souligné la pertinence du dispositif activé par le biais du fonds St'Art et l'opportunité de le prolonger, bien qu'aucune intervention n'ait été sollicitée à ce jour.

M. Botin a constaté qu'il s'agissait de deux textes techniques et budgétaires répondant à une

problématique très concrète qui gênait la reprise des tournages. Bien qu'il s'en réjouisse, il a invité le gouvernement à continuer à travailler afin de trouver des solutions pérennes pour la suite.

M. Beugnies a déclaré que son groupe appuierait les deux textes déposés par le gouvernement. Il a néanmoins fustigé l'attitude inqualifiable des compagnies d'assurances, promptes à engranger les bénéfices, mais aussi à refuser d'endosser les pertes éventuelles. Il s'est interrogé sur la prolongation et l'avenir de la garantie au-delà de la date fixée.

Mme Greoli s'est défiée de la technique de légistique qui consiste à mettre une date butoir dans un texte juridique; elle a également questionné le ministre-président sur le prolongement éventuel du mécanisme au-delà du 31 décembre prochain, voire son élargissement à d'autres secteurs.

Le ministre-président a répondu qu'il restait ouvert à l'idée d'étendre le mécanisme, tout en restant conscient des contraintes budgétaires. Il s'est dit convaincu qu'avant la fin de l'année, il sera possible de mener à bien la discussion avec le pouvoir fédéral pour pérenniser le périmètre de la garantie et rediscuter des contraintes relatives à la quarantaine après les prochaines réunions du Conseil national de sécurité (CNS) et de la cellule d'évaluation (CELEVAL). Il a également fait état de ses contacts avec les autres entités du pays en vue d'unir nos forces vis-à-vis des compagnies d'assurance.

La commission a ensuite procédé aux votes. À l'unanimité des treize membres présents, la commission a adopté: l'amendement n° 1, l'article 1^{er} du projet de décret, l'annexe au projet de décret ainsi que l'ensemble du projet de décret et de son annexe, telle qu'amendée. La confiance a été accordée au Président, ainsi qu'à moi-même, pour la présentation du présent rapport oral.

M. le président. – La parole est à M. Hardy.

M. Maxime Hardy (PS). – Au nom de mon groupe, je tiens à saluer le travail conjoint de la ministre de la Culture, du ministre-président et du ministre du Budget sur la prolongation des garanties qui ont permis la reprise des tournages en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'impact direct sur le secteur de l'audiovisuel et l'impact indirect sur l'ensemble de l'économie sont non négligeables. Cette mesure était nécessaire en été et elle le sera encore en automne.

Je ne reviendrai pas sur nos échanges en réunion de commission. Le ministre-président s'est montré ouvert à des discussions avec le secteur des arts de la scène, dans le contexte difficile des restrictions du nombre de places dans les salles. Il s'agit d'adapter là aussi le système de garantie assurantielle. Nous avons discuté de la concertation avec les différents niveaux de pouvoir. Au niveau fédéral, il faudra envisager ou, à tout le

moins, discuter de nouveaux mécanismes de garantie assurantielle à long terme.

Je me réjouis que toutes les familles politiques aient soutenu massivement ce texte. Cela montre que les pouvoirs publics doivent jouer leur part dans l'existence de la culture et le soutien financier au monde culturel.

Monsieur le Ministre-Président, vous revenez du CNS. J'aimerais que vous nous informiez des avancées que vous avez obtenues et des perspectives qui se dessinent pour les prochaines semaines pour le secteur culturel.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le groupe PTB soutiendra bien évidemment ce projet de décret. Nous considérons en effet d'un bon œil que les pouvoirs publics aient décidé de pallier les manquements des compagnies d'assurance pour aider à la relance des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel. En revanche, nous déplorons l'attitude de ces mêmes compagnies qui refusent d'intégrer les risques liés à la Covid-19 dans leurs polices d'assurance. Je dirai même plus: nous la condamnons, car elle démontre une fois de plus que les grandes entreprises s'arrangeront toujours pour privatiser les bénéfices et mutualiser, en revanche, les pertes.

Lorsqu'AXA a réalisé un profit de 3,86 milliards euros en 2019, le géant de l'assurance Allianz dégageait lui, dans le même temps et pour la même année, un bénéfice net de 7,9 milliards euros. C'est énorme! En pleine période de crise sanitaire, au moment même où tous les travailleurs, petits indépendants et PME doivent subir de lourdes pertes financières, les compagnies d'assurances se désolidarisent et font reposer le poids des risques liés à la crise de la Covid-19 sur les épaules de l'État et, par conséquent, sur celles de tous les citoyens. Pour le PTB, cette attitude est inacceptable!

M. le président. – La parole est à M. Botin

M. Frédérick Botin (MR). – Je voudrais saluer la prise de responsabilité du gouvernement et le rôle essentiel qu'il a joué pour apporter une réponse concrète à la reprise effective de tous les tournages. Le secteur en avait besoin! La reprise des tournages était essentielle; les mois de juillet, août et septembre sont des mois d'activité importante. L'amendement déposé apporte une solution jusqu'à la fin d'année et donne confiance au secteur pour mener à bien les activités essentielles de reprise.

Je me réjouis également d'apprendre qu'il n'y ait pas de recours au fonds jusqu'à présent; j'en déduis qu'il n'y a donc pas eu de sinistres. Je constate que les mesures mises en place sont totalement respectées. En ce moment, la reprise d'activité se passe pour le mieux.

Je me félicite de l'unanimité parlementaire autour de la réponse concrète qu'a apportée le gouvernement.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je remercie la majorité d'avoir pris cet arrêté de pouvoirs spéciaux, bien nécessaire pour le secteur du cinéma. Comme nous l'avons annoncé en commission, nous voterons en faveur du projet de décret ainsi que l'amendement qui prolonge les effets de cet arrêté de pouvoirs spéciaux jusqu'au 31 décembre 2020. Nous pensons déjà qu'il faudra revoir ce dispositif, car la crise et le temps de reprise nécessiteront certainement d'en prolonger les effets.

Il faut oser le dire: le secteur du cinéma a reçu, de la part de votre gouvernement, un soutien réel et concret dans le cadre de cette pandémie et de cette crise. Tout comme M. Hardy, je souhaiterais que les mesures particulièrement positives qui ont été prises à l'égard du cinéma soient étendues à l'ensemble des arts de la scène et au secteur de l'événementiel. Dans les semaines à venir, je souhaiterais apporter mon soutien et celui de mon groupe à un texte qui va dans ce sens.

M. le président. – La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Chers Collègues, je vous remercie pour le soutien unanime apporté au projet de décret qui confirme l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 39 et à l'amendement qui vous est proposé aujourd'hui pour prolonger la garantie pour les tournages de cinéma jusqu'au 31 décembre. Le dispositif relève d'un travail collégial effectué au sein du gouvernement avec la ministre de la Culture, le ministre du Budget et moi-même. La garantie apportée permet de soutenir les tournages et tous les métiers du cinéma qui sont concernés. Cette mesure est culturelle, économique et soutient l'emploi.

D'emblée, je m'excuse auprès de vous, Madame Pavet, mais je n'ai pas lu le rapport d'activités d'AXA et je ne suis donc pas en mesure de répondre à vos questions.

Par rapport au périmètre des mesures, Madame Greoli, vous avez parlé du 31 décembre 2020, tandis que vous, Monsieur Hardy, avez abordé les arts de la scène. Si, lors de l'examen du projet de décret en commission lundi, je n'ai pas pris d'engagements, je n'ai pas non plus fermé la porte. Cependant si nous élargissons le périmètre, nous ne serons pas nécessairement dans les mêmes mécanismes de garantie ou dans les mêmes budgets. Si nous avons pris cette mesure, c'est parce qu'il existait, au niveau des assurances, une garantie sur les productions cinématographiques.

Si nous voulons élargir le périmètre, il est essentiel de porter ce débat devant d'autres niveaux de pouvoir – les Régions, et plus fondamentalement encore, le pouvoir fédéral, eu égard à

l'annonce du ministre des Finances, Alexander de Croo. Plaçons ces discussions – tout comme le statut d'artiste – dans la barque des négociations pour la formation du futur gouvernement fédéral. Soyez rassuré: les trois ministres qui suivent ce dossier ont pris contact avec le ministre de l'Économie et le ministre-président en Région wallonne, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral.

Quant au Conseil national de sécurité (CNS) et aux éventuelles avancées pour le secteur culturel, je relèverai deux éléments. Nous devons tenir compte de la situation épidémiologique. Le virus circule toujours et les indicateurs ne sont pas totalement rassurants. Le nombre d'hospitalisations, en légère augmentation, préoccupe certains experts. Par ailleurs, d'aucuns objecteront que les mesures prises aujourd'hui n'apportent ni avancée ni assouplissement pour les secteurs de la culture, de l'enseignement et du sport.

J'ai lu ces derniers jours qu'il fallait prendre des mesures restrictives dans toute une série de secteurs. Ce n'est pas le cas. Cela a été très clairement dit pour le secteur culturel, mais aussi pour les secteurs des sports ou l'enseignement. Les protocoles en place restent d'application. Nous avons chargé la CELEVAL de mettre en place un baromètre qui nous permettra de mesurer une dégradation ou une amélioration de la situation et de prendre les mesures adéquates. L'utilisation de cet outil pourrait engendrer des révisions des protocoles allant vers des assouplissements ou des restrictions.

Nous n'avons pas voulu aller trop vite. En tout cas, nous n'avons pas voulu prendre des mesures qui auraient été plus restrictives que les protocoles que nous avons élaborés dans les différentes matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous nous sommes donné une quinzaine de jours en comité de concertation pour approfondir la réflexion sur le baromètre. C'est une mesure positive qui donne à tous les secteurs concernés, y compris à l'événementiel qui souffre terriblement aujourd'hui, des perspectives et de la stabilité pour les semaines et mois à venir.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les mesures prises aujourd'hui vont dans le bon sens. Les quinze jours à venir seront déterminants en fonction de l'évolution du virus et des différents indicateurs. J'ai parlé du nombre d'hospitalisations, de décès et de lits occupés en soins intensifs. L'évaluation de ces indicateurs donnera peut-être lieu à une révision des protocoles et permettra d'envisager des assouplissements pour un retour à la vie la plus normale possible, toujours dans le respect des règles d'or: distanciation sociale, port du masque, gestes barrière, etc.

Nous devons vivre avec le virus. Toutefois, je ne partage pas tous les commentaires ou les analyses alarmistes d'aujourd'hui. Il faut aller de l'avant, avec l'objectif d'un retour le plus normal

possible. Je me suis aussi battu pour éviter un retour en arrière, notamment dans les écoles, en évitant de passer rapidement au code orange, avec les retombées que l'on connaît dans l'enseignement secondaire. Du code orange, l'enseignement risque de passer au code rouge, avec toutes les conséquences pour les secteurs qui nous touchent directement: l'accueil de la petite enfance, la culture, l'école, l'enseignement supérieur, la jeunesse, l'aide à la jeunesse.

La crise du Covid-19 a eu le mérite de montrer que toutes les matières du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles touchent quotidiennement le cœur et les tripes de nos concitoyens. D'où l'importance de gérer nos compétences et de défendre nos positions au sein du CNS. C'est ce que j'ai essayé de faire aujourd'hui, avec beaucoup d'humilité, en m'appuyant, j'insiste, sur un travail collégial au niveau du gouvernement.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – En réponse à la réaction de M. Jeholet, je dirais qu'il ne faut pas avoir étudié le rapport d'activités d'AXA pour savoir que les compagnies d'assurance font des bénéfices colossaux grâce à la vente de leurs produits. Je constate simplement que lorsqu'il y a réellement un risque, en l'occurrence la Covid-19, les compagnies d'assurances sont aux abonnés absents et refusent de couvrir le risque malgré leurs énormes bénéfices. En cas de problème, comme aujourd'hui, c'est l'État, c'est-à-dire les citoyens, qui épongent les pertes. Je tenais à le préciser. Si M. Jeholet considère que ce mécanisme ne pose pas de problème, c'est un peu normal vu son appartenance à un parti libéral. Je suis tout de même étonnée de constater que personne ici dans l'Assemblée ne s'émeuve de cette situation. (*Réaction du ministre-président*)

De notre côté, ce mécanisme nous pose question. Personnellement, je trouve inquiétant qu'aucun autre parti ne le remette en cause. Cependant, je confirme que nous soutiendrons le projet de décret et, partant, le secteur du cinéma et de l'audiovisuel.

M. le président. – La parole est à M. Hardy.

M. Maxime Hardy (PS). – Le ministre-président a été clair, notamment sur la possibilité d'une concertation avec le futur gouvernement fédéral. Celle-ci devra aboutir à une révision des mécanismes assurantiels et à une véritable garantie pour les tournages. J'espère que le futur gouvernement fédéral avancera dans cette direction, non seulement pour les mécanismes d'assurance, mais aussi pour des dossiers comme le *tax shelter* et le statut d'artistes. Je suis persuadé que la majorité des partis de cette Assemblée sont de mon avis!

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie d'avoir dressé un rapport des décisions du CNS de ce jour et son impact sur les intérêts des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je n'ai malheureusement pas pu vous poser une question d'actualité sur le sujet en votre absence. Si j'ai bien compris, vous nous donnez rendez-vous dans quinze jours. Entre-temps, une période de réflexion, d'étude et d'analyse permettra de proposer des protocoles dans les différentes matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'espoir est permis! L'évolution peut toujours être positive! À vous entendre aujourd'hui, je me dis que le monde politique prend ses responsabilités pour éviter les restrictions supplémentaires. Il se donne quinze jours pour examiner l'évolution de l'épidémie et, surtout, prendre en compte les indicateurs, tels que les chiffres des décès et les taux d'occupation des lits d'hôpitaux. Ces quinze jours sont très importants. Continuons ainsi!

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

10.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Nous allons immédiatement procéder au vote sur l'ensemble du projet de décret.

10.3 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

85 membres ont pris part au vote.

85 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, MM. André Antoine et Christophe Bastin, Mmes Alice Bernard et Alexia Bertrand, MM. John Beugnies, Olivier Bierin, Frédéric Botin et Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux et Delphine Chabbert, MM. Christophe Clersy, Christophe Collignon, René Collin et Hervé Cornillie, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Verónica Cremasco, M. Matthieu Daele, Mmes Valérie Delporte et Margaux De Re, MM. Rodrigue De-

meuse, Rudy Demotte, François Desquesnes, Laurent Devin, Michele Di Mattia, Manu Disabato, Philippe Dodrimont, Manu Douette et Jori Dupont, Mmes Véronique Durenne, Nadia El Yousfi et Isabelle Emmery, MM. Yves Evrard, Jean-Philippe Florent, Eddy Fontaine, André Frédéric et Paul Furlan, Mmes Latifa Gahouchi et Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mmes Anne-Chatherine Goffinet, Alda Greoli, Elisa Groppi et Gwenaëlle Grovonius, MM. Maxime Hardy, Stéphane Hazée, Antoine Hermant, Laurent Heyvaert et Nicolas Janssen, Mmes Joëlle Kapompolé et Gladys Kazadi, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Anne Laffut, MM. Dimitri Legasse, Laurent Léonard, Jean-Pierre Lepine, Jean-Charles Luper-to, Pierre-Yves Lux et Christophe Magdalijns, Mme Joëlle Maison, MM. Olivier Maroy, Julien Matagne et Samuel Nemes, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghi, Mmes Amadine Pavet, Sophie Pécriaux, François Mathieux, Sabine Roberty et Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Calvin Soiresse Njall, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, MM. Nicolas Tzane-tatos et Luc Vancauwenberge, Mme Mathilde

Vandorpe, MM. Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert, Jean-Paul Wahl et Thierry Witsel.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17h25.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre Daerden, par M. Evrard;

– à la ministre Glatigny, par MM. Botin et Courard et Mmes de Coster-Bauchau, Cortisse et Cassart-Mailleux;

– à la ministre Désir, par Mmes Cassart-Mailleux, Galant, Cortisse et Maison.